



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

37^e séance plénière

Lundi 3 novembre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

En l'absence du Président, M^{me} Rambally (Sainte-Lucie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 86 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/69/255)

Projet de résolution (A/69/L.7)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence portant sur l'année 2013.

M. Amano (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Des avancées notables ont été enregistrées dans de nombreux domaines d'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis que j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale, il y a un an (voir A/68/PV.43). J'en évoquerai quelques-uns très brièvement.

Les pays du monde envisagent actuellement de nouveaux objectifs de développement durable pour l'après-2015. Je pense que la science et la technologie nucléaires ont beaucoup à apporter au développement durable dans des domaines tels que la santé humaine, l'agriculture, la gestion de l'eau, les applications industrielles et l'énergie. Je demande à tous les États Membres de veiller à ce que l'importance de la science et de la technologie soit explicitement reconnue comme élément clef du programme de développement pour l'après-2015.

Le programme de coopération technique de l'AIEA joue un rôle essentiel pour permettre aux pays en développement d'avoir accès à la science et à la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Les retombées de nos travaux sur la vie quotidienne de millions de personnes de par le monde sont extraordinaires et méritent d'être mieux connues. À titre d'exemple, l'irradiation des produits alimentaires contribue à conserver la fraîcheur des aliments plus longtemps et à les protéger contre les parasites. Ce processus ne nuit en rien à la qualité des denrées alimentaires et permet aux agriculteurs et aux producteurs des pays en développement d'accroître leurs exportations. L'AIEA met à disposition des techniques, telles que l'analyse de rapports isotopiques, pour déterminer l'authenticité des denrées alimentaires, y compris le vin et le miel. Ces techniques permettent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-60058(F)



Document adapté

Merci de recycler



également de lutter contre la fraude dans les produits alimentaires, qui ne cesse d'augmenter de par le monde, tout en protégeant les producteurs légitimes et en assurant la salubrité alimentaire.

La lutte contre le cancer dans les pays en développement demeure une priorité élevée. Cette année, l'AIEA a aidé l'Hôpital universitaire de l'Uruguay à acquérir un accélérateur linéaire afin de fournir un traitement par radiothérapie aux malades du cancer. Notre programme d'action en faveur de la cancérothérapie travaille avec des partenaires comme l'Organisation mondiale de la Santé pour sauver des milliers de vies dans les pays en développement en aidant à mettre en place des programmes complets de lutte contre le cancer. Cette année, par exemple, une mission de l'AIEA effectuée aux Fidji a mis en évidence la nécessité d'un programme national comprenant la prévention du cancer, le dépistage précoce et les traitements liés aux soins post-thérapeutiques.

Le mois dernier, j'ai annoncé que l'Agence mettrait à disposition un matériel de diagnostic spécialisé pour aider la Sierra Leone à combattre l'épidémie à virus Ebola. Un appui similaire est prévu pour d'autres pays touchés, comme le Libéria, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Ce matériel aidera ces pays à diagnostiquer rapidement la maladie, et ce, dans un délai de quelques heures et non de jours, comme cela peut être le cas avec d'autres techniques. Le diagnostic est établi à l'aide d'une technologie dérivée de la science nucléaire, connue sous le nom de RT-PCR (amplification en chaîne par polymérisation à transcriptase inverse). Le diagnostic précoce, s'il est associé à une prise en charge médicale appropriée, permettra d'accroître les chances de survie des patients. Il contribuera également à freiner la propagation de la maladie en permettant d'isoler et traiter les patients plus tôt. Il s'agit du dernier exemple en date des efforts que nous déployons pour mettre à disposition sur le terrain des techniques de diagnostic modernes, là où il le faut et quand il le faut.

Nos laboratoires d'applications nucléaires sans équivalents dans le monde, qui sont situés à proximité de Vienne, constituent l'un des éléments clefs de la contribution spéciale que l'AIEA apporte au développement. Ils offrent aux scientifiques des États membres une formation aux applications nucléaires, apportent un appui à la recherche dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et autres et proposent des services analytiques aux laboratoires nationaux. J'avais déjà annoncé à l'Assemblée générale que je prévoyais

de moderniser les laboratoires, qui ont aujourd'hui plus de 50 ans. J'ai maintenant le plaisir d'annoncer que la cérémonie marquant le démarrage des travaux a eu lieu en septembre. Une fois que cet important projet aura été achevé, en 2017, nous disposerons de laboratoires modernes capables de répondre aux besoins des États membres pendant des dizaines d'années à venir.

En septembre, nous avons également célébré le cinquantième anniversaire de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. Ce partenariat unique en son genre a aidé de nombreux pays en développement à nourrir leur population croissante et a apporté des avantages socioéconomiques considérables.

L'un des défis clefs auxquels le monde devra faire face dans les décennies à venir sera d'assurer un approvisionnement fiable en énergie à mesure que la population augmente, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Nombreux sont les pays qui pensent que l'énergie nucléaire peut les aider à relever ce défi. L'énergie nucléaire, tout comme l'électricité hydraulique et éolienne, est l'une source émettant le moins de dioxyde de carbone – lorsque les émissions sont considérées sur l'ensemble de leur cycle de vie. On compte aujourd'hui 437 réacteurs nucléaires en exploitation dans 30 pays, produisant environ 11 % de l'électricité mondiale. En outre, 72 réacteurs sont en cours de construction, essentiellement en Asie. Selon nos dernières projections, l'utilisation de l'énergie nucléaire connaîtra une croissance ininterrompue jusqu'en 2030.

Cette année, le forum scientifique de l'AIEA, qui s'est tenu en septembre, était consacré à la gestion et à l'élimination des déchets radioactifs, sujet qui concerne tous les pays, pas seulement ceux qui disposent de programmes d'énergie nucléaire. Des sources radioactives sont couramment utilisées dans l'industrie, en médecine et dans bien d'autres domaines et doivent être éliminées en toute sécurité à la fin de leur vie utile. L'élimination des déchets doit recevoir l'attention voulue de tous les États, lorsqu'ils entreprennent d'utiliser l'énergie nucléaire. Beaucoup de fausses idées circulent sur les possibilités d'éliminer les déchets radioactifs. De fait, il existe des technologies bien connues qui sont déjà utilisées à cette fin.

Des progrès continuent d'être réalisés dans le domaine de la sûreté nucléaire. J'ai constaté des améliorations concrètes dans les dispositifs de sécurité de chaque centrale nucléaire que j'ai visitée depuis l'accident de Fukushima Daiichi. Juste après

cet accident, tous les efforts qui étaient déployés ont visé à aider le Japon à faire face à la crise et veiller à ce que les enseignements nécessaires soient tirés et appliqués partout dans le monde. L'année prochaine, nous publierons un rapport important sur l'accident.

Cela dit, la sécurité nucléaire ne passe pas seulement par des mesures visant à se prémunir contre les catastrophes naturelles graves. Tout en tirant les enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi, je pense qu'il est temps de commencer à envisager une conception plus globale du renforcement de la sécurité nucléaire. Dans les années à venir, nous devons examiner d'autres questions importantes liées à la sûreté, telles que le déclassement des anciennes installations et l'allongement de la durée de vie utile des centrales nucléaires, tout en gardant en ligne de mire l'objectif énoncé dans notre statut, à savoir « protéger la santé et [...] réduire au minimum les dangers auxquels sont exposés les personnes et les biens ».

Le rôle central que l'Agence joue pour contribuer à renforcer le cadre mondial de sécurité nucléaire est largement reconnu. Grâce à son large mandat, à ses capacités techniques et à l'appui de 162 États membres, l'Agence est bien placée pour aider le monde à présenter un front uni contre la menace du terrorisme nucléaire.

La question la plus importante à régler en matière de sécurité nucléaire reste l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de 2005. Il y a eu un véritable élan ces dernières années en faveur de son entrée en vigueur, ce qui constituerait l'une des mesures les plus importantes que les pays pourraient adopter pour renforcer la sécurité nucléaire. J'appelle tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cet amendement. La prochaine Conférence internationale de haut niveau sur la sécurité nucléaire de l'AIEA aura lieu en décembre 2016. Elle sera l'occasion importante de passer en revue les progrès accomplis et d'établir les grandes lignes de notre futur travail.

Je voudrais à présent parler de la vérification nucléaire. Les accords de garanties généralisées sont désormais en vigueur dans 181 États. Toutefois, 12 États non dotés d'armes nucléaires ne se sont pas encore acquittés des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la conclusion d'un accord de garanties généralisées avec l'Agence. En ce qui les concerne, nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions relatives aux garanties. Je demande instamment à tous ces États de

conclure des accords de garanties généralisées dans les plus brefs délais. J'ai le plaisir d'annoncer que le nombre d'États qui disposent d'un protocole additionnel en vigueur ne cesse d'augmenter. Il s'élève aujourd'hui à 124. C'est très encourageant, étant donné que le protocole additionnel est un instrument essentiel pour que l'Agence puisse être en mesure de fournir des assurances crédibles qu'il n'existe pas de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans un État.

Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée reste un sujet de grave préoccupation. Je demande instamment à ce pays de se conformer pleinement aux obligations qui lui incombent, de coopérer sans tarder avec l'AIEA et de régler toutes les questions en suspens, y compris celles qui ont été soulevées au cours de la période de cinq ans d'absence des inspecteurs de l'Agence dans ce pays. L'Agence maintiendra sa capacité à jouer un rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Dans le cas de la Syrie, l'Assemblée se souviendra qu'en mai 2011 j'avais signalé qu'il était fort probable que le bâtiment détruit sur le site de Deir Zor en 2007 était un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence. Cette dernière n'a reçu aucune nouvelle information qui soit de nature à influencer sur cette évaluation. J'engage à nouveau la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence sur les questions non résolues ayant trait au site de Deir Zor et à d'autres sites.

La situation a beaucoup évolué en ce qui concerne la mise en œuvre des accords de garanties dans la République islamique d'Iran. En novembre 2013, l'Agence et l'Iran sont convenus d'accroître leur coopération en vue de résoudre les problèmes actuels et passés. L'Iran a mis en œuvre la plupart des mesures pratiques convenues dans le cadre de l'accord de garanties, mais pas la totalité. Par ailleurs, notre Conseil des gouverneurs a autorisé l'Agence à entreprendre des opérations de contrôle et de vérification s'agissant des mesures relatives nucléaire énoncées dans le Plan d'action conjoint convenu entre les Gouvernements des E3 +3 et l'Iran, en 2013, qui s'est traduit par une importante charge de travail supplémentaire pour le personnel de l'Agence. En fait, nos activités de vérification en Iran ont été multipliées par deux dans le cadre du Plan d'action conjoint.

L'Agence continue de vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées par l'Iran en vertu de son accord de garanties. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de donner des assurances crédibles

quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées. L'Agence ne peut donc pas conclure que toutes les matières nucléaires en Iran sont utilisées à des fins pacifiques. En vue de régler toutes les questions en suspens, il est très important que l'Iran mette en œuvre en temps voulu toutes les mesures concrètes convenues dans le cadre de coopération. Je demande également à l'Iran de proposer de nouvelles mesures concrètes pour la prochaine étape de notre coopération.

L'Agence est susceptible de se heurter à de sévères restrictions budgétaires au cours des années à venir, reflet des difficultés financières que connaissent de nombreux pays. Pour faire face à cette situation, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour utiliser avec prudence nos ressources limitées et veiller à en faire profiter nos États membres au maximum. Dans le même temps, la demande de nos services ne cesse d'augmenter, et il n'est pas possible de répondre à ces besoins croissants dans la limite des moyens financiers existants. C'est pourquoi nous devons trouver un équilibre délicat entre la capacité des États membres à verser des contributions et les besoins des États membres, tout en recherchant de nouvelles sources de financement.

Enfin, je tiens à indiquer que j'ai poursuivi mes efforts afin d'encourager les femmes à se porter candidates à des postes de responsabilité au sein de l'Agence. Le nombre de femmes occupant des postes importants n'a cessé d'augmenter depuis que j'ai pris mes fonctions il y a près de cinq ans. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. J'exhorte les États membres à encourager les femmes possédant les qualifications requises à se porter candidates à des postes à l'AIEA.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de sa présentation du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/69/255).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie qui va présenter le projet de résolution A/69/L.7.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence pour l'année civile 2013 (voir A/69/255). Ce document énonce les réalisations de l'Agence internationale de l'énergie atomique et les défis auxquels elle sera confrontée au cours des années à venir. Le rapport illustre également le rôle vital que joue l'Agence

dans la mise au point et le transfert de technologies nucléaires à des fins pacifiques et sa contribution au renforcement du cadre mondial de sûreté nucléaire et aux garanties de non-prolifération des armes nucléaires.

En 2013, les activités de l'AIEA ont été renforcées dans deux domaines : la science nucléaire et la technologie nucléaire. L'Agence continue de jouer un rôle important, fournissant une assistance technique aux États Membres qui souhaitent utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À ce jour, plus de 124 États membres ont bénéficié de programmes de l'Agence aux fins de l'analyse et de la planification de leurs systèmes énergétiques nationaux. Dans le cadre de ces programmes, les États membres peuvent faire face à leurs priorités nationales en matière de développement dans des domaines où les technologies nucléaires offrent des avantages. L'importance de la science et de la technologie nucléaires est l'une des questions clés figurant dans le programme de développement pour l'après-2015, alors que nous cherchons à garantir et à promouvoir le développement durable.

Cette année, à la fin du mois de septembre, la modernisation des laboratoires d'applications nucléaires à Seibersdorf (Autriche), connue sous le nom de projet de Remise en état des laboratoires d'applications nucléaires de l'AIEA a été lancée et contribuera de manière importante au développement de la science et de la technologie nucléaires. La Slovaquie attache une très grande importance aux programmes de l'Agence dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires. Nous avons fait preuve d'un appui continu en faveur de l'exécution de plusieurs projets concernant la promotion de l'utilisation des technologies nucléaires, telle la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase. La modernisation des techniques de la technologie des rayonnements en Slovaquie grâce à une collaboration étroite avec la Division des sciences physiques et chimiques de l'AIEA est aussi une de nos priorités.

Un autre pilier important du mandat de l'AIEA est la sûreté et la sécurité nucléaires. L'Agence continue de jouer un rôle central dans les efforts visant à renforcer la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale. Le travail de l'AIEA dans ce domaine est décrit en détail dans le *Rapport sur la sécurité nucléaire 2014*, et dans le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan de l'AIEA sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013.

Les progrès continuent. Toutefois, avec 437 réacteurs nucléaires en fonctionnement et 70 réacteurs nucléaires actuellement en construction dans le monde, l'importance de la mise en place d'un régime mondial de responsabilité nucléaire efficace, dans le sillage de l'accident de Fukushima Daiichi, reste en débat. L'Agence doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher de nouveaux accidents. Nous sommes persuadés que l'Agence, en sa qualité d'organisation internationale unique en son genre, dotée d'un savoir-faire dans tous les aspects des technologies nucléaires, continuera de jouer un rôle moteur dans la définition d'un monde futur doté de technologies nucléaires plus sûres.

Dans l'exercice des responsabilités de la Slovaquie, en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, j'ai le plaisir de présenter, au titre du point 86 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/69/L.7. Au nom des 69 coauteurs énumérés dans le document, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur son texte. Les quelques points sur lesquels le texte du projet correspondant de l'année dernière ont été actualisés sont d'ordre technique, ayant trait aux dates et à la liste des résolutions et décisions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa cinquante-huitième session ordinaire.

Comme elle l'a fait l'année dernière, l'Assemblée, dans le projet de résolution, prend note avec satisfaction du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle prend également note des résolutions que la Conférence générale de l'Agence a adoptées et réaffirme qu'elle appuie fermement l'Agence pour le rôle irremplaçable qu'elle joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que pour ce qu'elle apporte dans les domaines du transfert de technologies aux pays en développement et de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires. Elle en appelle aux États Membres afin qu'ils continuent à soutenir les activités de l'Agence.

Le texte du projet de résolution a été approuvé par consensus après les consultations tenues à Vienne et à New York les 22 et 24 octobre respectivement. J'aimerais à cet égard adresser nos sincères remerciements aux États membres pour leur participation constructive aux consultations.

Je soumetts à présent ce texte à l'Assemblée générale pour examen, dans l'espoir sincère que, comme pour l'année dernière, le projet de résolution sera adopté par consensus sans être mis aux voix. La liste de ses auteurs reste également ouverte pour ceux qui voudraient s'en porter également coauteurs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous avons le plaisir d'appuyer le projet de résolution A/69/L.7 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/69/255), qui réaffirme une nouvelle fois le rôle irremplaçable que joue l'Agence en matière de non-prolifération des armes nucléaires, et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que pour ce qu'elle apporte dans les domaines du transfert de technologies et de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires.

L'Union européenne est attachée à une action de lutte multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive et elle accorde la plus haute importance à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à accéder au Traité en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire. En outre, l'Union européenne contribue activement aux efforts déployés à l'échelle mondiale en vue d'assurer une sécurité plus grande pour tous et de créer les conditions de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, d'une manière qui renforce la stabilité internationale, et en se fondant sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Nous soulignons l'importance vitale de la non-prolifération aux fins de la réalisation de ces objectifs.

L'Union européenne appuie pleinement le Plan adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010 et tient à réaffirmer son attachement à la

création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme il a été convenu par les États parties au TNP dans une résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Nous regrettons par conséquent que la conférence qui devait se tenir en 2012 sur la création d'une zone de ce type au Moyen-Orient ait été reportée. L'Union européenne appuie pleinement les préparatifs en cours aux fins de la tenue effective de la conférence et, en particulier, les efforts inlassables qui sont déployés par son facilitateur, l'Ambassadeur de la Finlande, M. Laajava. Les progrès accomplis à l'occasion des rencontres officieuses organisées en Suisse ont donné quelques raisons d'espérer. L'Union européenne appelle tous les États de la région à s'employer activement, d'urgence, avec le facilitateur et les coorganisateur, à convoquer la conférence le plus tôt possible sur la base des modalités convenues librement par les États de la région.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 a réaffirmé le rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique en vérifiant et en assurant le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties et elle a souligné qu'il importait de résoudre tous les cas de non-respect de ces obligations et d'agir résolument et efficacement, au niveau des États parties, face à de tels cas.

L'Union européenne est profondément préoccupée de ce que le régime de non-prolifération soit gravement et durablement remis en cause par la République populaire démocratique de Corée, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran. Nous notons les faits importants intervenus dans la situation en Iran durant l'année écoulée. L'Union européenne aimerait souligner une fois encore que le Conseil de sécurité, en sa qualité d'arbitre en dernier ressort en matière de paix et de sécurité internationales, a pour mandat de prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect par un État de ses obligations au titre du TNP, y compris les accords de garanties.

Le système de garanties de l'Agence est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire, qui joue un rôle irremplaçable dans la mise en œuvre du TNP. Les mesures que contient le Modèle de protocole additionnel font partie intégrante du système de garanties de l'AIEA et, de

l'avis de l'Union européenne, les accords de garanties généralisées constituent avec les protocoles additionnels la norme de vérification actuelle de l'AIEA. L'Union européenne appelle à l'universalisation de cette norme dans les plus brefs délais.

Nous avons fermement appuyé l'évolution continue des garanties dans le sens du concept de leur application au niveau de l'État, en vue de parvenir à une mise en œuvre efficace et efficiente des garanties de l'AIEA dans le monde entier. L'Union sait gré aux États membres de l'AIEA du large appui qu'ils ont apporté dernièrement, à la Conférence générale de l'AIEA, à la résolution parrainée par elle sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence.

L'Union européenne attache beaucoup d'importance à l'application des normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire dans l'Union européenne, et à leur amélioration constante, ainsi qu'à ce que leur utilisation soit encouragée dans le monde entier. À cet égard, le Conseil de l'Union européenne a adopté une directive renouvelée destinée à renforcer le cadre de sûreté des installations nucléaires. Cette directive a pour objectifs la prévention des accidents et l'atténuation de leurs conséquences, au cas où un accident viendrait quand même à se produire, afin d'éviter les rejets précoces et importants de substances radioactives. Cet objectif s'appliquera à toutes les nouvelles installations nucléaires et servira de référence pour la mise en œuvre des améliorations apportées en matière de sûreté aux installations nucléaires existantes. Nous attendons avec intérêt la conférence diplomatique de l'année prochaine, où un amendement analogue sera examiné s'agissant de la Convention sur la sûreté nucléaire.

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'Union européenne appuie activement les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité ainsi que les autres initiatives internationales telles que le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire et les Sommets sur la sécurité nucléaire, qui ont contribué au renforcement de la sécurité nucléaire. Sur les 260 millions d'euros consacrés à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à travers le monde, plus de 100 millions

d'euros ont été affectés à l'Initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

L'Union européenne appuie énergiquement les activités de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire et elle fait partie, avec ses États membres, des principaux donateurs du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, auquel elle a versé à ce jour quelque 40 millions d'euros de contributions, au bénéfice d'une centaine de pays. Nous avons l'intention de continuer d'appuyer les travaux de l'AIEA, et attendons avec intérêt la tenue de la prochaine conférence internationale de haut niveau de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, en décembre 2016. Une protection physique efficace est de la plus haute importance pour empêcher que des matières nucléaires ne se retrouvent entre les mains de terroristes ou de proliférateurs, et pour protéger les installations nucléaires contre des actes de malveillance. Nous exhortons par conséquent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à son Amendement adopté en 2005.

Enfin, l'Union européenne attache la plus grande importance au programme de coopération technique de l'Agence et au rôle qu'elle joue dans le développement responsable des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous soutenons à la fois l'AIEA et sa coopération avec les pays tiers dans ce domaine, en versant chaque année une somme d'environ 150 millions d'euros à cette fin. À l'appui, toujours, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Union européenne a affecté pour la période 2014-2020 225 millions d'euros à la promotion de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de l'application de garanties efficaces et efficaces en ce qui concerne les matières nucléaires dans les pays tiers.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir élaboré le rapport annuel de l'Agence pour l'année 2013 (voir A/69/255).

L'Inde est résolue à mettre à profit les avantages que présente l'énergie nucléaire pour la production d'électricité, tout en accordant la plus haute priorité à la sûreté et à la sécurité nucléaires. L'Inde devra accroître rapidement sa production d'énergie pour répondre à ses besoins énergétiques croissants en vue d'atteindre ses

objectifs de développement. L'énergie nucléaire est une composante essentielle de notre bouquet énergétique.

Cette année a été jalonnée de plusieurs dates historiques pour le programme d'énergie atomique de l'Inde. Notre Département de l'énergie atomique a en effet été créé il y a 60 ans, en 1954. De plus, cette année correspond également au cinquantenaire de la première usine indienne de retraitement, dite Usine de plutonium, qui représentait la première étape de la deuxième phase de notre programme nucléo-électrique, phase de l'utilisation de combustible à base de plutonium dans les réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides. Cette année, nous avons également célébré le quarantième anniversaire de la mise en service d'ISOMED, première usine d'irradiation gamma en Inde servant à la stérilisation des produits médicaux. Elle a été installée au Centre de recherche atomique Bhabha (BARC), à Mumbai, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'AIEA.

En août, l'unité 5 de la centrale atomique du Rajasthan a atteint le nombre record de 765 jours de fonctionnement sans interruption, soit le nombre de jours le plus élevé dans le monde pour les 20 dernières années, et le second de toute l'histoire de l'énergie nucléaire. La première unité de la centrale nucléaire de Kudankulam, qui a atteint sa première criticité en juillet de l'année dernière, fonctionne désormais presque à sa pleine puissance électrique nominale de 1 000 mégawatts. La deuxième unité a atteint un stade avancé de mise en service. La construction d'un prototype de surrégénérateur à neutrons rapides de 500 mégawatts est en voie d'achèvement à Kalpakkam, tous les éléments permanents du cœur du réacteur ayant été installés. Le réacteur devrait atteindre sa première criticité dans six mois environ.

L'Inde attache toujours une priorité élevée à la recherche-développement sur tous les aspects des technologies de réacteurs au thorium et des cycles du combustible connexes. Le processus de sélection d'un site pour la construction d'un réacteur avancé à eau lourde est bien avancé. Plusieurs de nos installations du cycle du combustible ont atteint l'année dernière leurs plus hauts niveaux de performance, avec une augmentation de notre production de combustible de 18 % par rapport à l'année précédente dans les réacteurs à eau lourde sous pression. Notre production d'eau lourde la plus élevée jamais enregistrée a été réalisée avec notre consommation d'énergie spécifique la plus faible. Grâce à ses excellentes propriétés physiques et nucléaires, le

thorium est largement et justement considéré comme un combustible du futur, et l'Inde poursuit intensément sa recherche sur la mise au point de technologies fondées sur le cycle du combustible à base de thorium pour une démonstration sur son programme de réacteur avancé à eau lourde.

Un protocole additionnel à l'accord entre l'Inde et l'AIEA pour l'application des garanties aux installations nucléaires civiles indiennes est entré en vigueur le 25 juillet 2014. L'Inde est déterminée à appliquer les normes de sécurité les plus strictes pour ses centrales nucléaires et dans ses installations connexes du cycle du combustible.

Nous continuerons de siéger au secrétariat de l'AIEA, pour l'aider à améliorer la sûreté nucléaire moyennant un ensemble de mesures énoncées dans le Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA. L'Agence a un rôle important à jouer pour rassurer le public et les États membres sur la sûreté des centrales nucléaires, grâce notamment aux avancées réalisées dans la conception des centrales et leur technologie. À l'occasion du déplacement qu'il a effectué en Inde en mars 2013, le Directeur général de l'Agence s'est félicité des améliorations apportées à la sûreté des réacteurs 1 et 2 de Tarapur. Nous souhaitons également inviter l'AIEA à faire des efforts concertés pour assurer la libre circulation entre les États membres des informations, des technologies et des équipements les plus récents relatifs à la sûreté nucléaire.

Dans le cadre de l'engagement pris par l'Inde d'appliquer les normes de sécurité les plus strictes pour ses centrales nucléaires, plusieurs mesures ont été prises récemment en vue de la mise en place d'examen critiques par les pairs aux niveaux national et international. Une mission de suivi de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation de l'AIEA a été réalisée du 3 au 7 février pour les unités 3 et 4 de la Centrale atomique du Rajasthan.

L'Inde se félicite des progrès importants accomplis au fil des ans par le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants. La méthodologie mise en œuvre par le Projet pour l'évaluation des technologies novatrices et des cycles du combustible offre l'occasion de définir des critères d'acceptation pour les nouveaux modèles, dont notamment leurs capacités novatrices dans le domaine du renforcement de la sécurité.

L'Inde se réjouit de constater que le Directeur général a organisé le forum scientifique de cette année sur le thème important suivant : « Déchets radioactifs : Relever le défi ». À cet égard, la politique indienne consistant à utiliser un cycle nucléaire fermé permet non seulement une meilleure utilisation des ressources en combustible nucléaire, mais également une réduction considérable de la quantité de déchets nucléaires. Le forum scientifique de 2014 a permis aux différents pays de faire part de leur expérience dans ce domaine important, ce qui contribuera grandement à calmer les principales inquiétudes relatives à l'énergie nucléaire.

La mise en service des installations de démonstration de la séparation des actinides du BARC, à Tarapur, fait de l'Inde l'un des deux pays nucléaires de premier plan capables de démontrer la séparation des actinides mineurs à partir de déchets de haute activité. Cette approche pourrait contribuer à réduire sensiblement la durée de vie des déchets radioactifs en la faisant passer d'environ 1 000 ans à environ 300 ans, et cela vaut également pour le volume des déchets de haute activité nécessitant un stockage à long terme. En outre, nous avons mis au point et testé une technologie de séparation du césium 137 fortement radioactif, qui est ensuite converti en crayon de combustible vitrifié, utilisé dans les équipements d'irradiation de produits sanguins et d'autres applications similaires de radiologie à faibles doses de rayonnements. La séparation des actinides et du césium 137 résout, de manière rentable et durable, nombre de problèmes techniques de stockage des déchets de haute activité.

L'énergie nucléaire a un rôle crucial à jouer dans la réalisation par l'Inde de ses objectifs de croissance économique durable. En même temps, l'Inde prend une part importante au développement de technologies nucléaires dans divers domaines qui vont au-delà de l'énergie nucléaire, notamment la production d'isotopes pour l'amélioration des variétés de récoltes, la protection des récoltes et les technologies après récolte, la production de radio-isotopes à des fins diagnostiques et thérapeutiques en matière de soins de santé, et les technologies pour l'eau potable et l'industrie, entre autres choses.

L'Inde accorde une grande importance au travail de l'AIEA dans le domaine des sciences nucléaires. Nous contribuons à ces activités en participant à des réunions techniques et à des projets de recherche coordonnés, et en appuyant les programmes de l'Agence sur la fusion nucléaire. Le programme et les réalisations

de l'Agence en lien avec les applications nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine et de la nutrition, de la gestion des ressources en eau, de la protection de l'environnement et de l'industrie apportent une contribution précieuse à la satisfaction des besoins des pays en développement. L'Inde apprécie grandement les efforts déployés par l'AIEA en matière de traitement du cancer, en particulier le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie. L'Inde continuera d'appuyer les activités de l'Agence dans ces domaines, y compris en proposant les services de ses experts et en formant des chercheurs dans les établissements réputés de notre pays.

Il est largement reconnu que la menace du terrorisme nucléaire est l'un des défis pressants auxquels la communauté internationale fait face. La prise de mesures responsables au plan national et la mise en place d'une coopération internationale efficace sont donc nécessaires pour renforcer la sécurité nucléaire, afin d'éviter que des matières nucléaires vulnérables ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. L'Inde a toujours appuyé le rôle important que joue l'AIEA pour faciliter les efforts nationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire et favoriser une coopération internationale efficace.

L'Inde a participé aux trois Sommets sur la sécurité nucléaire qui se sont tenus à ce jour. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord conclu avec l'AIEA concernant la contribution volontaire de l'Inde au Fonds de sécurité nucléaire, les services gratuits d'un expert indien de la sécurité de l'information sont offerts au Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA.

L'adhésion universelle à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'entrée en vigueur rapide de son amendement de 2005 permettraient de renforcer sensiblement les efforts internationaux dans le domaine de la sécurité nucléaire. L'Inde est partie à la Convention et est l'un des pays qui ont ratifié l'amendement de 2005. Nous apprécions les efforts déployés par l'Agence en vue de l'entrée en vigueur de l'amendement et notons l'augmentation du nombre d'États qui y ont adhéré. Nous encourageons l'Agence à poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur rapide de l'amendement. Sur ces considérations, nous prenons note du rapport annuel de l'AIEA pour l'année 2013. L'Inde soutient le travail de l'AIEA et s'est portée coauteur du projet de résolution

A/69/L.7 sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier le Directeur général, M. Amano, de sa présentation du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/69/255).

Étant donné la hausse de la demande d'énergie et les préoccupations liées aux changements climatiques, il ne fait aucun doute que l'énergie nucléaire est appelée à jouer un rôle non négligeable dans le développement de nombreux pays en développement. Comme il est indiqué dans le dernier rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur les 72 réacteurs nucléaires qui sont actuellement en cours de construction, 48 se trouvent en Asie. D'après le rapport, plus d'une trentaine de pays envisagent de lancer un programme d'énergie nucléaire ou sont en train d'ajouter l'énergie nucléaire à leur bouquet énergétique. Nous notons qu'un grand nombre d'entre eux sont des pays en développement.

Dans ce contexte, il est évident que l'AIEA, dans l'exécution du mandat que lui confère son Statut, est désormais investie d'une responsabilité particulière en ce qui concerne la gestion mondiale de l'intérêt croissant pour l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le monde. D'après les articles II et III de son Statut, l'AIEA a la responsabilité première d'apporter une assistance aux États membres dans le domaine de l'énergie atomique et d'en faciliter le développement et l'utilisation pratique à des fins pacifiques. Cela ne veut pas dire que les autres mandats statutaires de l'AIEA, en particulier en ce qui concerne les activités de vérification liées aux garanties, sont secondaires. Toutefois, nous insistons sur le fait que la conception et la mise en oeuvre des garanties requises doivent respecter les droits des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et éviter d'entraver leur développement économique ou technologique. Dans ce contexte, les actions visant à renforcer la mise en oeuvre des garanties, telles que celles envisagées par l'Agence, doivent veiller au respect des droits et de la souveraineté nationale des États membres.

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et des technologies connexes revêt une grande importance pour le développement scientifique, technologique et économique de la République islamique d'Iran. Tout en adhérant sans réserve aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu du TNP et de l'accord

de garanties généralisées, l'Iran est déterminé à exercer pleinement ses droits nucléaires, y compris l'enrichissement à des fins pacifiques. Cette politique repose sur une planification à long terme visant à répondre aux besoins énergétiques croissants du pays. À cet égard, l'Iran a réalisé d'importants investissements dans la construction des infrastructures nucléaires nécessaires et a accompli des progrès considérables dans le domaine de l'utilisation civile de la science et de l'énergie nucléaires à des fins médicales, agricoles et industrielles. La centrale nucléaire de Bushehr est aujourd'hui exploitée par un personnel iranien, avec le concours de spécialistes russes. L'année prochaine, l'exploitation de la centrale sera entièrement prise en charge par des opérateurs iraniens.

La coopération avec l'AIEA occupe une place centrale dans la politique nucléaire de l'Iran. Toutes les activités et installations nucléaires de l'Iran sont soumises aux garanties de l'AIEA. À de nombreuses occasions, en signe de bonne volonté, l'Iran a étendu sa coopération avec l'Agence bien au-delà des obligations juridiques qui lui incombent en vertu du TNP et de son accord de garanties. Le non-détournement des matières et installations nucléaires déclarées en Iran a ainsi toujours été vérifié et confirmé dans tous les rapports de l'AIEA.

La République islamique d'Iran est déterminée à poursuivre sa coopération avec l'Agence. Depuis l'an dernier, un nouveau chapitre de la coopération avec l'AIEA s'est ouvert et des progrès significatifs ont été réalisés. L'Iran a démontré sa volonté politique de poursuivre une approche constructive pour résoudre tous les problèmes passés et présents. Il convient de mentionner que l'Iran n'a pas reconnu la prétendue dimension militaire possible de son programme nucléaire et, de fait, le cadre de coopération convenu entre l'Iran et l'AIEA ne fait aucune référence à ces notions sans fondement. Il n'y a jamais eu de documents authentifiés étayant les allégations de cette éventuelle dimension militaire, et, comme l'a souligné l'ancien Directeur général dans ses rapports – par exemple, dans le document GOV/2009/55 – l'Agence elle-même dispose de moyens limités pour valider de manière indépendante les documents qui constituent la base d'une telle affirmation.

Conformément à nos positions de principe, nous continuons à coopérer avec l'AIEA pour clarifier certaines des ambiguïtés. Toutefois, comme l'ont déclaré de hauts responsables iraniens, les domaines liés à notre

sécurité nationale, tels que nos capacités de défense, ne sauraient être soumis à aucune forme de négociation, à quelque niveau que ce soit. Si le travail de l'AIEA est essentiellement de nature technique, ses activités se déroulent indubitablement dans un contexte politique. C'est pourquoi il est indispensable que l'AIEA fasse preuve d'une impartialité totale dans l'exécution de son mandat technique afin de préserver son autorité et sa crédibilité, ainsi que la confiance des États membres.

Le droit inaliénable des parties au TNP à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, et notamment à développer un cycle du combustible nucléaire national à des fins pacifiques, doit être respecté par tous. Certains ont tenté de susciter des doutes quant à l'engagement pris par la République islamique d'Iran envers la non-prolifération des armes nucléaires. Afin de prouver qu'ils ont tort, nous nous sommes engagés, ces 15 derniers mois, dans des négociations sérieuses en toute bonne foi avec nos interlocuteurs des cinq plus un (P5 +1) de manière à renforcer la confiance dans le programme nucléaire pacifique de l'Iran.

Nous sommes convaincus que les divergences de vues au sujet du programme nucléaire pacifique de l'Iran ne peuvent être réglées que par le biais de négociations. Ceux qui pourraient envisager une autre voie de sortie sont soit sérieusement dans l'erreur soit ont tout intérêt à faire avancer les manœuvres des bellicistes qui cherchent à créer des difficultés supplémentaires pour notre région et au-delà. Nous sommes déterminés à poursuivre avec nos interlocuteurs dans le groupe P5+1 des négociations fondées sur le respect mutuel et qui visent à apaiser les préoccupations des deux parties. Il sera possible de parvenir à une solution convenue si les faits et les réalités du programme nucléaire de l'Iran sont dûment pris en compte et les exigences excessives abandonnées. Un accord global serait avantageux pour toutes les parties.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, d'avoir présenté le rapport sur les activités de l'AIEA (voir A/69/255). Nous tenons en estime les travaux de l'AIEA et préconisons le renforcement des capacités de l'Agence et l'augmentation de notre coopération avec elle.

Notre pays partage pleinement l'évaluation des travaux de l'Agence et nous espérons que celle-ci continuera d'intensifier ses efforts pour développer

l'énergie et la technologie nucléaires dans le monde et élargir la coopération internationale dans ces domaines tout en renforçant le régime mondial de non-prolifération. La Russie a également l'intention de développer l'énergie nucléaire et de coopérer à son développement dans le monde.

Dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, l'AIEA joue un rôle fondamental. Son mécanisme de vérification sans pareil permet de suivre efficacement le respect par les États des obligations qui découlent du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Notre pays a toujours été un défenseur du renforcement des fonctions de surveillance de l'Agence, notamment en plaidant en faveur de l'adoption d'un protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA en tant que norme universellement reconnue de vérification du respect des obligations en matière de non-prolifération. Une approche impartiale de la vérification nucléaire fondée sur des indicateurs objectifs est un élément primordial pour préserver la légitimité du système de garanties de l'AIEA et du régime de non-prolifération en général.

La Russie prend une part active aux travaux de l'AIEA en tant que bailleur de fonds, par le biais notamment de contributions volontaires au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants et au Fonds pour la sécurité nucléaire. Nous appuyons sans réserve les efforts de l'Agence dans les domaines de la coopération technique et dans l'aide qu'elle apporte aux États en développement.

Dans le contexte du développement à grande échelle de l'énergie nucléaire, la Fédération de Russie accorde une importance fondamentale aux questions telles que la mise en place d'une nouvelle architecture pour une coopération nucléaire pacifique sur la base d'approches multilatérales vis-à-vis du cycle du combustible nucléaire, de la prestation garantie de services dans le domaine du cycle du combustible nucléaire et le règlement du problème de la gestion du combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs. Dans ce contexte, la Russie a proposé une initiative sur le développement d'une infrastructure mondiale de l'énergie nucléaire et la création de centres internationaux pour la prestation de services liés au cycle du combustible nucléaire, notamment en ce qui concerne l'accès universel par tous les États parties au TNP à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le respect de leurs obligations de non-prolifération.

La pratique a montré l'opportunité de cette initiative. À cet égard, nous avons mis en place un centre international sur l'enrichissement de l'uranium, et nous invitons tous les États développant l'énergie nucléaire et respectant leurs obligations de non-prolifération à y participer.

La Fédération de Russie appuie les travaux de l'Agence et souligne son rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une coopération entre les États et de l'échange d'expérience dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous rappelons qu'il est inadmissible que les questions de désarmement soient introduites de manière artificielle dans l'ordre du jour sur la sécurité nucléaire. Pour que cette question soit dûment réglée par la communauté internationale, il faudra assurer la représentation la plus large possible des États dans les mécanismes juridiques internationaux de sécurité nucléaire : la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement, ainsi que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. La Russie a signé et ratifié ces documents. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à accélérer l'achèvement de leurs procédures internes d'adhésion à ces instruments internationaux cruciaux.

À la cinquante-huitième session de la Conférence générale de l'AIEA, la Russie a demandé que les rapports annuels soumis par l'Assemblée générale de l'ONU soient le résultat de consultations entre les États membres, éliminant ainsi la pratique consistant à soumettre des documents qui n'ont pas été pleinement approuvés par les organes directeurs de l'AIEA. Ces documents sont le reflet des opinions collectives et des évaluations de toutes les parties prenantes, ce qui ne saurait être le cas si leurs points de vue ne sont pas dûment pris en compte. Nous nous félicitons de ce que, lors de ces consultations tenues à Vienne, les États membres sont parvenues à un consensus sur la proposition faite par la Russie. Nous insistons sur l'importance d'efforts collectifs et d'une coopération étroite entre le secrétariat de l'AIEA et les États membres de l'AIEA, notamment pour la préparation des rapports annuels.

La délégation russe appuie le projet de résolution A/68/L.7, sur le rapport de l'AIEA. Nous sommes un de ses coauteurs car nous considérons que les travaux de l'Agence sont essentiels pour garantir la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

pour son leadership. Nous apprécions le rôle de l'Agence dans la promotion de l'objectif statutaire clef consistant à renforcer la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité partout dans le monde. La délégation pakistanaise est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/69/L.7).

L'Agence prévoit que d'ici à 2030, la capacité de production d'énergie nucléaire augmentera au minimum de 17 % et au maximum de 94 %, en dépit de l'anxiété causée au public par l'accident de Fukushima. Nous partageons cette évaluation.

Au cours des cinq dernières décennies, le Pakistan a cherché à utiliser l'énergie nucléaire pour ses priorités de développement, en collaboration avec l'Agence. Mon pays a également été l'un des bénéficiaires du programme de coopération technique. Le Pakistan fait face à un grave déficit énergétique en raison de l'augmentation de la demande d'électricité des industries, de l'agriculture et des consommateurs due à l'accroissement démographique. Pour répondre à cette demande, nous exploitons toutes les ressources – hydroélectricité et énergie solaire, éolienne et nucléaire. Conformément à notre Vision Énergie Nucléaire 2050, nous envisageons de produire 40 000 mégawatts d'énergie nucléaire.

Au Pakistan, il y a cinq installations nucléaires opérationnelles qui comprennent trois centrales nucléaires et des réacteurs de recherche. La plus ancienne date de 1972. En plus de ces centrales, deux autres, qui produiront 340 mégawatts chacune, devraient être mises en service d'ici à 2016. Notre expérience s'étend sur 40 années d'exploitation en toute sécurité de centrales nucléaires. Toutes les centrales nucléaires du Pakistan sont soumises aux garanties de l'AIEA.

Dans le secteur de la santé, 18 hôpitaux de médecine nucléaire et d'oncologie offrent chaque année des diagnostics et des traitements à plusieurs centaines de milliers de patients à travers tout le pays. La Commission de l'énergie atomique du Pakistan a mis en place des programmes d'enseignement et de formation en radio-oncologie, en médecine nucléaire et en physique médicale. À cet égard, nous notons avec satisfaction le rôle joué par l'Agence en 2013 dans le domaine de la lutte contre le cancer, par l'intermédiaire, essentiellement, de missions intégrées conduites dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie. En décembre 2013, une mission intégrée est ainsi venue visiter au Pakistan plusieurs hôpitaux des secteurs public et privé dotés d'équipements de médecine nucléaire.

Nous avons maintenant reçu le projet de rapport de la mission, dont nous mettons actuellement en œuvre les recommandations.

Dans un pays de plus de 180 millions d'habitants, la sécurité alimentaire revêt une importance critique. Au cours des 50 dernières années, quatre de nos centres agricoles ont participé à un ensemble d'activités de recherche-développement destinées à améliorer les rendements agricoles, ainsi que la qualité des produits de l'agriculture. Le travail de recherche-développement effectué en sciences physiques et en ingénierie nous a également permis d'obtenir des avancées importantes dans la gestion des ressources hydriques et dans la production de la plupart des isotopes radioactifs dont ont besoin les centres de médecine nucléaire et le secteur privé.

Le partenariat de l'Agence avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre de l'assistance apportée aux États Membres dans les domaines alimentaires et agricoles de pointe, ainsi qu'en matière de lutte phytosanitaire, de sélection végétale, de génétique, de gestion des sols et des eaux, et de protection de l'environnement, comme l'indique le rapport, ne doit pas être passé sous silence.

Le Pakistan est disposé à faire profiter les autres pays de ses services spécialisés et équipements de formation en la matière, en collaboration avec l'AIEA.

Au cours de la dernière décennie, le mécanisme pakistanais de réglementation dans le domaine nucléaire a évolué pour devenir un système efficace que sous-tend une solide infrastructure. L'Autorité de réglementation nucléaire pakistanaise a fondé ses réglementations sur les normes de sûreté de l'AIEA. Elle propose également ses services aux fins d'examen indépendants par les pairs. Une mission du Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA composée de 25 experts venant de 15 pays a été effectuée au début de cette année.

Le Pakistan félicite l'Agence du rôle de premier plan qu'elle a joué dans l'harmonisation et la coordination des efforts de la communauté internationale au lendemain de l'accident de Fukushima afin de renforcer la sûreté nucléaire des centrales atomiques. Suite à l'accident de Fukushima, le Pakistan a procédé à une série de tests de résistance de nos centrales, couronnés de succès, et mis en place un cadre global s'appliquant à toutes les centrales nucléaires, du nom de Plan Fukushima d'action et d'intervention.

Le Pakistan a participé activement au processus des Sommets sur la sécurité nucléaire, qui a servi de catalyseur dans le domaine de la sécurité nucléaire. Le Pakistan attache la plus haute importance à la sécurité nucléaire, en raison de son lien direct avec notre sécurité nationale. L'AIEA joue un rôle central et moteur dans le dispositif international de sécurité nucléaire, ainsi que dans les arrangements qui prendront la relève des Sommets sur la sécurité nucléaire pour l'après-2016.

Au fil des ans, le Pakistan a travaillé en étroite collaboration avec l'AIEA pour renforcer la sécurité nucléaire. Nous mettons actuellement en œuvre notre plan d'action en matière de sécurité nucléaire, en coopération avec l'AIEA. Le Pakistan estime qu'il est de la plus haute importance de garantir la sûreté et la sécurité de son programme nucléaire. Nous disposons d'un bilan irréprochable en ce qui concerne la gestion sûre, sécurisée et garantie de notre programme nucléaire civil au cours des 40 dernières années.

La sécurité nucléaire du Pakistan repose sur cinq piliers : un solide système de commandement et de contrôle, placé sous la direction de l'Autorité de commandement nationale, un système intégré de renseignement, un régime réglementaire rigoureux, un régime complet de contrôle des exportations, et une coopération internationale active. Notre régime de sécurité comprend la protection physique, des contrôles stricts de nos exportations, le contrôle et la comptabilisation des matières, les contrôles aux frontières et les urgences radiologiques.

Le Pakistan a acquis une riche expérience dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous avons mis en place un centre d'excellence qui dispense des cours spécialisés sur la sécurité nucléaire, la protection physique et la fiabilité du personnel. Nous sommes prêts à faire profiter d'autres États intéressés de la région, et au-delà, de notre expérience, de nos meilleures pratiques et de nos centres de formation. Nous avons également déployé des dispositifs de détection des rayonnements afin de prévenir le trafic des matières nucléaires et radioactives. Le Pakistan apporte une contribution à titre volontaire aux sources d'information de l'AIEA, et notamment à sa base de données sur les incidents et les cas de trafic.

Le Pakistan reconnaît le rôle important que joue le régime de vérification de l'AIEA. Nous avons pleinement respecté nos obligations au titre des Accords de garanties que nous avons signés avec l'AIEA. Les fonctions de réglementation de l'Agence sont importantes

en soi, et les garanties jouent à cet égard un rôle essentiel. Parallèlement, les activités de promotion de l'Agence revêtent un caractère absolument prioritaire pour les pays en développement. Une répartition équitable des ressources extrabudgétaires est nécessaire entre les programmes liés aux garanties et les programmes de coopération technique de l'Agence.

Le Pakistan est convaincu que les objectifs universels de non-prolifération et de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne peuvent qu'être servis par une stratégie équitable, non discriminatoire et fondée sur des critères précis. Le Pakistan est un partenaire international actif et sérieux. Nous sommes également un État doté de capacités de pointe dans le domaine nucléaire. Nous réitérons à cet égard la demande d'admission du Pakistan au sein du Groupe des fournisseurs nucléaires.

M^{me} AIGHARABALLY (Koweït) (*parle en anglais*) : La question dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui revêt une grande importance, compte tenu de son étroite association avec les principes qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales et des objectifs de réduction de la prolifération des utilisations non pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'État du Koweït, qui a étudié attentivement le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2013 (voir A/69/255), se félicite de la parution de ce précieux document et tient à exprimer ses sincères remerciements et sa gratitude au Directeur général de l'AIEA et à tout son personnel, dans les différents départements, pour tous les efforts qu'ils déploient afin de promouvoir le rôle de l'Agence. Ces efforts ont contribué à renforcer continuellement le travail que consacre l'AIEA à l'utilisation de l'énergie atomique au service de la paix, de la santé et de la prospérité mondiales.

À cet égard aussi, l'État du Koweït félicite l'Union des Comores, la République de Djibouti, la République coopérative de Guyana et la République de Vanuatu de leur adhésion à l'Agence, en leur adressant tous ses vœux de succès.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'adhésion de l'État du Koweït à l'AIEA. Depuis cette adhésion, le Koweït s'est efforcé de coopérer étroitement avec l'AIEA et d'en soutenir tous les programmes et activités ayant trait au développement des utilisations

pacifiques de l'énergie nucléaire, en raison des avantages que celle-ci représente pour les pays et leur développement dans différents domaines. Compte tenu des attentes qui existent au niveau mondial en matière de développement économique et social, il est inévitable que les besoins en énergie augmentent notablement dans les prochaines décennies, et puisque l'énergie nucléaire est une source complémentaire et non un substitut à d'autres sources d'énergie, il s'agit d'une solution dont le choix repose sur la politique nationale des pays en fonction de leurs besoins et de leurs capacités. Le Koweït joue un rôle actif à cet égard et entend coopérer avec les différents départements de l'Agence dans leurs efforts d'assistance aux États aux fins de l'utilisation de l'énergie nucléaire et du renforcement des capacités et des institutions nationales nécessaires. De plus, l'État du Koweït coopère avec le Conseil de coopération du Golfe à la mise en œuvre de programmes conjoints relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire entre les pays qui le composent.

Depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'État du Koweït a travaillé, en coordination continue avec le Département de la coopération technique de l'Agence, à établir des laboratoires nationaux afin de mesurer les niveaux d'isotopes radioactifs dans l'eau et le sol et de renforcer ses capacités nationales, convaincu de l'importance de la formation de personnel d'encadrement national qualifié dans les domaines de la prévention des radiations nucléaires et la manipulation de matériaux radioactifs. En outre, l'État du Koweït, conformément à l'engagement qu'il a pris de collaborer activement avec l'AIEA, s'est employé à coordonner ses travaux avec le Département de la coopération technique dans le cadre du programme conjoint adopté en 2014, auquel ont contribué durant l'exercice 2014-2015 six organismes nationaux spécialisés, dans plusieurs domaines, intéressant plusieurs secteurs et institutions de l'État.

Le Koweït attache beaucoup d'importance à la création d'une banque de combustible nucléaire par l'Agence, pour approvisionner les États Membres en combustible à uranium en cas de pénurie sur le marché. Le Koweït a versé 10 millions de dollars à l'appui de ce projet et se réjouit à la perspective du rôle croissant que jouera bientôt cette banque de combustible.

Le Koweït attache beaucoup d'importance à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives et des matières nucléaires et à la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements destinés à renforcer

le contrôle et la supervision de la circulation de ces substances. Mon pays a examiné le rapport du Directeur général (voir A/69/255) à cet égard et suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution des plans intégrés de l'Agence en matière de sécurité nucléaire, notamment l'initiative la plus récente, à savoir la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la sûreté nucléaire qui s'est tenue à Vienne et à laquelle le Koweït a participé dans le cadre de sa volonté de suivre les efforts internationaux visant à promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires. L'Agence ne peut remplir son rôle crucial et important de prévenir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires et de garantir son utilisation à des fins pacifiques en l'absence d'efforts internationaux concertés.

La région du Moyen-Orient n'atteindra pas ses objectifs de sécurité et de stabilité tant qu'Israël demeure le seul État qui refuse de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence. Ce refus constitue un obstacle fondamental à la conclusion d'un traité universel visant à limiter la prolifération nucléaire et compromet gravement les efforts visant à renforcer le régime de non-prolifération. En outre, la persistance de cette situation anormale incite d'autres États à chercher à acquérir des armes nucléaires sous prétexte que la communauté internationale fait preuve de beaucoup d'indulgence envers les États qui refusent de placer leurs installations et réacteurs nucléaires sous un contrôle international. Compte tenu de l'intransigeance d'Israël, ma délégation demande à la communauté internationale de faire pression sur ce pays pour qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et place toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence.

Nous réaffirmons le droit de tous les États d'acquérir les technologies et les compétences nécessaires pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais en même temps, nous voulons faire du Moyen-Orient, y compris la région du Golfe, une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Par conséquent, nous nous félicitons de ce que le rapport du Directeur général évoque les efforts déployés par la République islamique d'Iran pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures scientifiques convenues dans le cadre de coopération adopté par l'Agence et l'Iran le 11 novembre 2013. Cette coopération vise à renforcer la confiance internationale dans le programme nucléaire iranien, afin d'éviter des conséquences indésirables à l'avenir.

Nous voudrions également souligner qu'il convient de trouver une solution diplomatique pour toute démarche future ayant trait à ce programme. Par conséquent, ma délégation encourage la République islamique d'Iran à continuer de coopérer avec l'Agence en toute transparence et à lui communiquer les renseignements qu'elle demande pour lever les doutes, les craintes et les appréhensions sur la nature de son programme nucléaire, régler toutes les questions en suspens et mettre en œuvre tous les points liés aux exigences de l'Agence et les résolutions internationales pertinentes.

Pour terminer, je ne peux qu'exprimer l'espoir de mon pays que la communauté internationale continuera d'appuyer les travaux de l'AIEA, qui visent à mettre en œuvre intégralement et de manière non sélective tous les traités relatifs au désarmement nucléaire, à la non-prolifération nucléaire et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

M^{me} Lim Ming Jing (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rapport annuel complet de l'Agence (voir A/69/255). Singapour a toujours appuyé les trois piliers de l'action de l'AIEA : la sûreté et la sécurité, les sciences et la technologie, et les garanties et la vérification. C'est avec plaisir que nous avons de nouveau parrainé le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/69/L.7).

L'on ne saurait trop souligner l'importance des travaux de l'AIEA. Les incidents ou les accidents nucléaires, de même que les actes de terrorisme nucléaire, ont de graves conséquences humanitaires. Ils peuvent également paralyser les économies et porter atteinte à la sécurité. Par conséquent, un accord-cadre international sur la sécurité et la sûreté nucléaires est de la plus haute importance. La Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), qui est le seul instrument juridiquement contraignant en matière de protection physique des matières nucléaires, contribue à la réalisation de cet objectif. Le 22 septembre, Singapour a officiellement déposé son instrument d'adhésion à la CPPMN et son instrument d'acceptation de l'amendement de 2005 à la Convention. Singapour s'est engagée à apporter sa contribution aux efforts mondiaux visant à promouvoir la sécurité nucléaire. Nous encourageons vivement les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la CPPMN et à son amendement.

Nous notons également que tous les États membres de l'AIEA ne sont pas parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous encourageons vivement tous les États membres restants à devenir parties contractantes, en particulier les pays qui veulent mettre en place ou qui ont déjà un programme d'énergie nucléaire.

La sixième réunion d'examen des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire qui s'est tenue cette année a adopté des décisions importantes destinées à renforcer le cadre international de sûreté nucléaire. L'une de ces décisions vise à convoquer une conférence diplomatique pour examiner la proposition de la Suisse visant à amender l'article 18 de la Convention. Singapour appuie fermement la proposition de la Suisse, car l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi nous a brutalement rappelé l'importance de prévenir la contamination hors site en cas d'accident nucléaire. Nous exhortons toutes les parties contractantes à agir dans ce sens. Comme nous le savons, la sûreté nucléaire revêt la plus haute importance et doit prévaloir sur les considérations commerciales ou autres.

Le renforcement de la sûreté nucléaire est un effort soutenu et à long terme, et nous ne pouvons pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers dans ce domaine. Nous croyons comprendre que le secrétariat de l'AIEA a l'intention de mettre fin au Plan d'action de l'Agence sur la sûreté nucléaire et d'intégrer ses éléments dans ses programmes ordinaires. Dans tous les cas, nous espérons que le secrétariat continuera de mettre l'accent sur les 12 points du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire dans ses programmes ordinaires. À cet égard, nous attendons avec intérêt la publication du rapport complet de l'AIEA sur l'accident nucléaire de Fukushima.

Ma délégation est convaincue de l'importance de renforcer la coopération régionale dans le domaine nucléaire. En Asie du Sud-Est, nous avons renforcé la coopération en matière de sûreté nucléaire grâce au partage de données relatives à la surveillance des rayonnements et à la collaboration en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours dans le cadre du Réseau d'organismes de réglementation nucléaire sur l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, nous participons activement à d'autres initiatives multilatérales et régionales pertinentes, notamment l'Initiative pour la sûreté des conteneurs, l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de

lutte contre le terrorisme nucléaire et les consultations asiatiques de haut niveau sur la non-prolifération.

Même si Singapour appuie le droit de tous les États souverains d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce droit doit être exercé dans le plein respect des dispositions du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). C'est pourquoi ma délégation est préoccupée par le fait que plusieurs pays sont encore en dehors du cadre du TNP et invite ces États à y adhérer le plus rapidement possible.

Nous nous félicitons également des progrès réalisés au cours de l'année écoulée sur le dossier nucléaire iranien, ce qui pourrait permettre de dissiper les préoccupations de la communauté internationale quant à la nature du programme nucléaire iranien. Nous notons cependant que l'Iran n'a pas pleinement mis en œuvre les mesures convenues dans la troisième phase du cadre de coopération et n'a pas fait droit à la demande de l'AIEA de proposer de nouvelles mesures pratiques pour la prochaine phase. Nous encourageons vivement l'Iran à mettre en œuvre toutes les mesures convenues en temps utile et nous espérons qu'un accord sur la prochaine série de mesures pratiques sera bientôt conclu.

En outre, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de réintégrer le TNP, de respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de coopérer sans plus tarder avec l'AIEA en vue de s'acquitter pleinement et effectivement de ses obligations au titre des garanties généralisées.

Ma délégation note également que le désarmement nucléaire est l'un des trois piliers du TNP. À cet égard, Singapour soutient fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure de confiance importante, et nous nous employons à préserver l'Asie du Sud-Est comme zone exempte d'armes nucléaires. Nous appelons donc les États dotés d'armes nucléaires à adhérer sans réserves et dans les plus brefs délais au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Enfin, ma délégation se félicite que l'AIEA apporte des contributions importantes à la mise au point d'applications novatrices et pacifiques de la technologie nucléaire permettant de relever les graves défis mondiaux, des changements climatiques à la santé en passant par la sécurité alimentaire. Ce domaine d'activité de l'AIEA, y compris sa collaboration avec

l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur l'utilisation de la technologie nucléaire pour améliorer la sécurité alimentaire, mérite davantage d'attention et de soutien, compte tenu notamment du fort accent qui est mis actuellement sur le développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015.

À cet égard, Singapour collabore de longue date avec l'AIEA en fournissant une assistance technique à d'autres États membres grâce à des visites scientifiques, des bourses de perfectionnement et des manifestations régionales dans des domaines allant de la médecine nucléaire et de la radiothérapie à la radioprotection. Nous saluons également la création du Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans, relevant de l'AIEA, pour s'attaquer au problème croissant de l'acidification des océans. Singapour continuera de chercher de nouveaux domaines de coopération avec l'AIEA en vue de fournir une assistance technique appropriée aux États membres.

Je réaffirme l'appui sans faille de Singapour aux activités de l'AIEA.

M. Lazarev (Biélorus) (*parle en russe*) : Tout d'abord, au nom de la délégation biélorussienne, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, d'avoir présenté le rapport de l'Agence portant sur l'année 2013 (voir A/69/255).

L'AIEA continue de s'acquitter convenablement de son rôle important consistant à étayer le régime de non-prolifération nucléaire sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et à aider les États membres à exercer leurs droits et à profiter pleinement des avantages de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Biélorus note combien il importe non seulement d'améliorer encore davantage le système des garanties de l'Agence en vue d'accroître son efficacité, mais aussi de faire en sorte que les États membres aient confiance dans l'objectivité du système en vigueur.

Le rapport annuel de l'AIEA mentionne le fait qu'en 2013, le Biélorus a entrepris de construire sa première centrale nucléaire et qu'il s'agissait du deuxième pays à le faire au cours des 30 dernières années. Nous tenons à souligner que notre pays respecte scrupuleusement les règles et normes internationales et accorde la priorité aux questions de sûreté nucléaire, de même qu'il est ouvert et disposé au dialogue avec les pays et les organisations internationales intéressés

au sujet de l'achèvement du projet de centrale nucléaire bélarussien. Au stade actuel de notre programme national d'énergie nucléaire, dont le potentiel en termes d'utilisation pratique est considérable, nous réaffirmons notre intention de recourir aux services qu'offre l'Agence aux pays novices dans le développement de l'énergie nucléaire, et nous nous félicitons des missions consultatives.

Le Bélarus souligne l'importance des mécanismes de coopération technique de l'Agence ainsi que la nécessité de poursuivre et d'élargir ces programmes à l'AIEA.

La participation de l'AIEA et d'autres organisations internationales aux efforts multilatéraux visant à réhabiliter et à développer durablement les zones qui ont été touchées par la catastrophe de Tchernobyl est toujours d'actualité. Les projets régionaux pertinents de coopération technique avec l'Agence contribuent grandement à la coopération internationale pour Tchernobyl. Il importe que, dans le cadre de cette coopération, l'AIEA continue de coordonner ses actions avec d'autres organisations internationales et avec les pays donateurs qui sont impliqués dans la coopération pour Tchernobyl.

Pour finir, nous tenons à souligner que le Bélarus appuie le projet de résolution A/69/L.7, qui prend note du rapport de l'AIEA, et qu'il s'en est porté coauteur.

M. Kibret (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose remercier l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport annuel détaillé portant sur 2013 (voir A/69/255), qui met en évidence les résultats des vastes et importantes activités menées par l'Agence au cours de l'année. Je voudrais en outre dire combien nous apprécions l'engagement sans faille et le leadership du Directeur général de l'AIEA, l'Ambassadeur Yukiya Amano, dans le domaine de la technologie nucléaire et de ses applications en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Sous son égide, l'Agence ne cesse de compléter et d'encourager les efforts déployés par les États membres pour prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir le désarmement nucléaire.

L'Éthiopie félicite l'AIEA de s'employer constamment à s'acquitter de ses responsabilités afin d'aider les États membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous pensons que les trois piliers de l'AIEA – à savoir la technologie nucléaire et son application, la sûreté et la sécurité

nucléaires, et la vérification nucléaire et la coopération technique – continueront de jouer un rôle clef comme facteur de développement durable en promouvant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire tout en réduisant au minimum le risque de prolifération nucléaire. D'autre part, le Programme de coopération technique de l'AIEA pour la préservation et la gestion des connaissances nucléaires constitue toujours une priorité pour nombre d'États membres. À cet égard, il convient de mentionner la mise en œuvre de projets de centrales nucléaires et la promotion de l'application de la technologie nucléaire à la médecine, en particulier la santé humaine, à l'alimentation et à l'agriculture ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Nous sommes également d'avis que tout tant les mesures nationales que la coopération internationale sont essentielles à la sécurité nucléaire et radiologique. Nous tenons en outre à souligner que l'Agence a un rôle déterminant à jouer dans la promotion d'une culture mondiale de la sécurité et de la sûreté. À cet égard, les garanties de l'Agence sont considérées comme des composants de base du régime de non-prolifération et créent un environnement propice à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à la sûreté nucléaire. En outre, les efforts déployés conjointement par les États membres, l'AIEA, d'autres organes conventionnels, les organisations internationales et la société civile pour faire face aux graves menaces que les acteurs non étatiques, notamment les terroristes qui cherchent à acquérir des armes de destruction massive, font peser sur la sécurité, sont essentiels. De même, la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité est également cruciale pour pouvoir empêcher les entités non étatiques de posséder des armes nucléaires et d'autres armes dangereuses connexes.

En Éthiopie, la coopération technique de l'Agence continue d'étayer considérablement les efforts du Gouvernement visant à développer les capacités en ce qui concerne la lutte contre la mouches tsé-tsé, le traitement du cancer, les services diagnostiques de médecine nucléaire, les analyses d'hydrologie des isotopes, les tests de contrôle de qualité non destructifs et la mise en place d'une infrastructure nationale pour les sciences et technologies nucléaires. Nous avons renforcé nos capacités grâce à la formation du personnel, l'acquisition d'équipement, les missions d'experts et d'autres formes d'assistance technique apportées par l'AIEA.

L'Éthiopie, qui est signataire d'un certain nombre de traités et conventions de l'AIEA, a toujours été favorable à la promotion par l'Agence de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Nous pensons aussi fermement que l'octroi de ressources suffisantes et prévisibles en faveur des programmes de l'Agence et, surtout, une répartition équitable des ressources entre les garanties, la sûreté nucléaire et les activités de coopération technique de l'Agence doivent être assurés. Le Programme de coopération technique joue en fait un rôle essentiel dans le transfert des technologies nucléaires vers les pays en développement comme l'Éthiopie.

Notre principal projet de coopération technique avec l'AIEA vise à éliminer la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift. En effet, le champ d'action étendu de la maladie constitue une menace grave pour la vie et les moyens de subsistance de nos communautés et représente également un obstacle considérable à l'accroissement de la production de bétail en Éthiopie. Toutefois, le projet d'éradication de la mouche tsé-tsé, qui est en cours, nous a permis de réaliser des progrès notables dans la lutte contre cette maladie bovine mortelle. Un très grand nombre de communautés ont ainsi bénéficié du projet grâce à l'expansion de leurs terres agricoles et de leurs activités d'élevage. Avec l'aide technique et financière de l'AIEA, un irradiateur industriel a également été installé et inauguré en juillet 2014.

En ce qui concerne le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, l'Éthiopie salue le rôle de l'AIEA et son appui continu à la mise en place de programmes complets de lutte contre le cancer à l'Hôpital spécialisé Black Lion, qui s'occupe de tous les patients transférés des quatre coins du pays. Toutefois, compte tenu de la nature complexe et difficile du cancer, nous souhaitons demander à l'Agence de poursuivre sa coopération afin d'établir des services de radiothérapie et de médecine nucléaire dans cinq autres hôpitaux universitaires d'Éthiopie.

Par ailleurs, le laboratoire d'hydrologie isotopique, qui se trouve à l'Université d'Addis-Abeba, fournit des services inestimables aux étudiants de troisième cycle et aux chercheurs nationaux dans le domaine des isotopes. L'université a également été retenue pour accueillir des visites scientifiques et des formations postdoctorales pour des candidats du Malawi et du Lesotho. À l'heure actuelle, toutefois, le laboratoire n'est pas encore en mesure d'effectuer des analyses de carbone 13 et 14.

Nous avons donc envoyé des échantillons à l'AIEA et attendons les résultats. Aussi, avons-nous besoin que l'AIEA nous aide à renforcer nos capacités nationales en mettant à la disposition du laboratoire les installations nécessaires.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'accorder aux programmes de l'Agence des ressources à la fois suffisantes et prévisibles et, ce qui est encore plus important, d'assurer une répartition équilibrée de ces ressources entre les garanties, la sûreté nucléaire et les activités de coopération technique de l'Agence. Nous sommes également d'avis que les questions liées aux garanties et à la vérification de l'Agence illustrent de façon saisissante l'importance que revêtent la vigilance continue de l'Agence et ses contributions au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même ordre d'idées, l'Éthiopie appuie fermement le droit de tous les États à faire plein usage de la technologie nucléaire et de son application scientifique, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous reconnaissons que la mise au point de nouvelles technologies nucléaires présente d'énormes avantages susceptibles de promouvoir les programmes sociaux et de développement en appuyant les efforts nationaux. C'est dans ce contexte que l'Éthiopie apprécie le rôle essentiel que joue l'AIEA dans le transfert et la mise en commun des technologies et des expériences en vue de la réalisation des objectifs socioéconomiques des pays en développement, tels que l'Éthiopie. C'est précisément pour cette raison et pour les autres citées précédemment que nous nous réjouissons à la perspective de continuer à renforcer notre coopération avec l'AIEA.

Enfin, comme par le passé, l'Éthiopie est heureuse de pouvoir se joindre aux États coauteurs du projet de résolution A/67/L.7 sur le rapport de l'AIEA.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise accueille avec satisfaction le rapport de M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur les travaux de l'Agence (voir A/69/255).

Au cours de l'année écoulée, l'AIEA s'est acquittée avec diligence des tâches qui lui incombent en vertu de son Statut et a fait des progrès considérables dans des domaines tels que l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, la

non-prolifération et la sûreté et la sécurité nucléaires. La Chine tient à en prendre acte.

Cette année marque le trentième anniversaire de l'adhésion de la Chine à l'AIEA. Ces 30 dernières années, le Gouvernement chinois a développé l'énergie nucléaire de manière efficace et en toute sécurité, en vertu du principe consistant à accorder une importance égale au développement et à la sécurité. La Chine et l'AIEA ont établi une étroite coopération à plusieurs niveaux dans divers domaines, ce qui a contribué à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à grande échelle et en toute sécurité en Chine et dans le monde entier. Récemment, lors de la convocation de la cinquante-huitième session de la Conférence générale de l'AIEA, le Premier Ministre chinois Li Kexiang a envoyé un message de félicitations saluant les résultats fructueux de la coopération entre la Chine et l'AIEA.

Il nous plaît de constater que dans le monde d'aujourd'hui, le développement de l'énergie nucléaire continue sur sa lancée. L'utilisation de la technologie nucléaire est de plus en plus vaste et les garanties nucléaires sont appliquées à un plus grand nombre d'installations, ce qui entraîne un nouveau renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Le nombre de personnes qui bénéficient de ce processus va croissant.

Parallèlement, les efforts internationaux en faveur de la non-prolifération nucléaire et de la sécurité nucléaire continuent de se heurter à des difficultés, et le risque de terrorisme nucléaire ne saurait être passé sous silence.

L'AIEA a une tâche titanesque qui l'attend. La Chine espère que l'AIEA concentrera ses activités sur les aspects suivants dans le cadre de ses futurs travaux.

Premièrement, elle doit renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie et de la technologie nucléaires. Nous encourageons l'AIEA à accroître sa contribution dans ce domaine, en vue d'aider les États membres à répondre à leurs besoins croissants en matière d'énergie nucléaire. Il convient notamment d'apporter un appui et une assistance aux pays en développement afin qu'ils puissent également bénéficier des avantages tirés du développement de l'énergie nucléaire. La Chine est disposée à partager les résultats obtenus et l'expérience acquise dans ce domaine.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires, nous encourageons l'Agence à énoncer des conditions précises à l'intention du Gouvernement japonais et à

aider le Japon à faire face aux conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima. L'Agence doit également suivre de près les progrès accomplis, examiner les effets de son action dans ce domaine et fournir des informations actualisées à la communauté internationale en temps voulu.

Compte tenu de l'achèvement probable du processus du Sommet sur la sécurité nucléaire en 2016, l'Agence doit être tout à fait prête à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la sécurité nucléaire et à contribuer à la mise en place d'une architecture de sécurité internationale équitable, placée sous le signe de la coopération et profitable à tous.

Troisièmement, en ce qui concerne l'amélioration du régime des garanties, son application doit d'abord et avant tout être objective et impartiale. C'est sur cette base que les efforts visant à renforcer encore l'efficacité et l'efficience du régime des garanties doivent être déployés. La Chine est heureuse que le Secrétariat ait procédé à un échange de vues avec les États Membres sur le concept des garanties au niveau des États. La Chine est d'avis que des ajustements ne doivent être apportés à ces mesures qu'après consultations entre les États Membres.

Quatrièmement, l'Agence doit examiner les questions nucléaires régionales avec objectivité et impartialité. La Chine encourage l'Agence à jouer un rôle constructif dans le règlement pacifique des problèmes nucléaires régionaux par le biais d'un dialogue et de consultations, conformément à son mandat. La Chine appuiera toujours les efforts que déploie l'AIEA pour s'acquitter pleinement et efficacement de ses fonctions prévues dans son Statut pour promouvoir la paix et le développement dans le monde.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport annuel de l'AIEA (voir A/69/255). Nous apprécions au plus haut point l'action que mène l'Agence pour continuer à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et assurer la non-prolifération grâce au renforcement du système de garanties de l'AIEA. Nous rendons hommage au Directeur général de l'AIEA, M. Amano, pour son leadership, et au secrétariat pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de l'exécution de son mandat. Nous continuerons d'appuyer leurs efforts dans la mesure du possible.

Le Gouvernement japonais souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de l'AIEA, à savoir l'Union des Comores, la République de Djibouti, la République du Guyana et la République de Vanuatu.

Le Gouvernement japonais tient à exprimer une fois de plus sa gratitude à la communauté internationale pour l'appui et l'assistance considérables qu'elle nous a apportés depuis plus de trois ans et demi après le grand tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon, et les tsunamis et l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi de la Tokyo Electric Power Company qui s'en sont ensuivis. Remédier aux conséquences de l'accident de Fukushima Daiichi demeure une haute priorité pour nous.

En septembre de l'année dernière, le Gouvernement japonais a élaboré une politique en vue de résoudre le problème de l'eau contaminée et a pris des mesures graduelles sur la base de cette politique. Il a formulé des plans de prévention à plusieurs niveaux pour régler cette question. Le Gouvernement, dans son ensemble, est déterminé à continuer à travailler de manière intégrée pour régler le problème de l'eau contaminée.

La diffusion de l'information à la communauté internationale reste tout aussi essentielle que la diffusion de l'information à l'intérieur du Japon. Nous nous efforçons de communiquer à la communauté internationale autant d'informations que possible et de maintenir un climat de transparence. À cette fin, nous publions quotidiennement les résultats des activités de contrôle de l'environnement marin. En plus des informations actualisées concernant le processus de déclassement et les contre-mesures introduites pour régler le problème de l'eau contaminée, des informations détaillées sont communiquées régulièrement à l'AIEA et publiées sur son site Web. En outre, nous avons assuré la sécurité alimentaire en renforçant les systèmes administratifs. Un rapport sur la sûreté des produits de la pêche, qui décrit en détail l'évolution de la situation après l'accident, a été publié en mai et porté à la connaissance de la communauté internationale.

Le Gouvernement japonais attache beaucoup d'importance à la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'un des piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et salue les activités de l'Agence relatives aux applications non énergétiques des technologies nucléaires. Le Japon note avec satisfaction que les initiatives lancées par le Directeur général Amano visant à promouvoir les

utilisations pacifiques des technologies nucléaires dans les domaines de la santé et de la nutrition humaines ont abouti à des résultats tangibles. Il s'agit notamment de la lutte contre le cancer par l'entremise du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie et des initiatives lancées dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la gestion de l'eau et de l'environnement. Le Japon continuera à tout mettre en œuvre pour appuyer ce travail utile.

Le projet de rénovation des laboratoires d'applications nucléaires de l'AIEA présente des avantages pour tous les États Membres. Le Japon appelle tous les États Membres à appuyer cet effort. L'an dernier, le Japon a versé une contribution de 500 000 euros à ce projet et envisage de faire une contribution supplémentaire.

Notre pays a la responsabilité de contribuer à l'amélioration de la sûreté nucléaire dans le monde. Le Japon est déterminé à continuer à contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde entier en partageant avec la communauté internationale son expérience et les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.

Le Gouvernement japonais attache beaucoup d'importance à la mise en œuvre progressive du plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, adopté en septembre 2011. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action et en vue d'améliorer l'efficacité du cadre juridique international – l'un des 12 points du plan d'action – nous avons exprimé notre intention d'œuvrer en faveur de l'acceptation de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires. Nous sommes fermement convaincus que cela contribuerait à la mise en place d'un cadre mondial en matière de responsabilité nucléaire. En outre, le Japon continuera à coopérer activement avec l'AIEA à l'établissement du rapport de l'Agence relatif à Fukushima.

Le Japon contribue constamment au renforcement de la sécurité nucléaire à l'échelle nationale et internationale. Le 27 juin, il a déposé son instrument d'acceptation de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. En outre, en février prochain, le Japon accueillera une mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA. Le Japon a toujours été et demeure favorable au renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de garanties de l'AIEA. Nous

continuons de plaider en faveur de l'universalisation du protocole additionnel.

La poursuite par la Corée du Nord de ses activités liées à la mise au point d'armes nucléaires et de missiles demeure une source de vive préoccupation non seulement pour l'Asie du Nord-Est, mais également pour toute la communauté internationale. Le Japon tient à souligner une fois de plus que la Corée du Nord doit renoncer à l'ensemble de ses armes nucléaires et programmes nucléaires existants, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium, de façon complète, vérifiable et irréversible, et suspendre immédiatement toutes les activités qui y sont liées. Le Japon prie instamment la Corée du Nord de prendre des mesures concrètes en faveur de la dénucléarisation, de s'abstenir de toute provocation et de se conformer pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Déclaration commune publiée en 2005 à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six. Le Japon est favorable à ce que l'AIEA continue de participer à ces efforts.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, le Japon appuie pleinement les efforts déployés par les Gouvernements des E3+3 en vue de son règlement définitif et global. Le Japon appuie pleinement le rôle que joue l'AIEA en la matière, en particulier dans les activités de vérification et de surveillance visant à garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, ainsi que les efforts déployés par l'Agence pour résoudre toutes les questions en suspens, y compris en ce qui concerne les dimensions militaires possibles de ce programme.

Pour terminer, le Japon tient à exprimer sa ferme détermination à continuer de mener des activités nucléaires pacifiques, tout en se conformant aux garanties, en garantissant la non-prolifération et en assurant la sûreté et la sécurité nucléaires, et à continuer de contribuer à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à remercier M. Yukiya Amano. Les Émirats arabes unis voudraient également exprimer leur appui au projet de résolution A/69/L.7, sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/ 69/255), pour lequel ils se sont porté coauteurs.

Les Émirats arabes unis saluent le rôle crucial que joue l'AIEA en apportant son concours aux États

Membres pour le transfert des connaissances nucléaires à des fins pacifiques dans tous les domaines d'applications nucléaires et appréciant à sa juste valeur le rôle que joue l'Agence en aidant les États Membres à répondre à leurs besoins nationaux et en leur fournissant l'assistance technique nécessaire. Mon pays se félicite aussi de ce que l'Agence s'efforce de garantir la crédibilité et l'efficacité du système de vérification et de garanties, car la pleine mise en oeuvre des garanties et l'attachement à la non-prolifération sont des conditions essentielles au développement de tout programme nucléaire.

Les Émirats arabes unis accordent une grande importance à la sûreté nucléaire. À cet égard, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre le Plan de l'AIEA sur la sécurité nucléaire. Nous continuons de progresser notablement dans la mise au point d'un programme d'énergie nucléaire pacifique. Les premiers enseignements tirés de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima ont été appliqués aux Émirats arabes unis dès les lendemains de l'accident survenu au Japon en 2011. Nous avons réagi rapidement en procédant à une évaluation complète des procédures de sécurité s'agissant des réacteurs de la centrale nucléaire de Barakah, actuellement en construction. Ma délégation attend avec intérêt de pouvoir bénéficier du rapport de l'AIEA sur les enseignements tirés de Fukushima Daiichi à sa publication.

Les Émirats arabes unis continuent de soutenir le travail de l'AIEA en participant à la Commission de la sûreté nucléaire de l'AIEA et en accueillant plusieurs missions d'examen par les pairs de l'AIEA aux fins du renforcement de son infrastructure de sûreté nucléaire. En outre, nous engageons les États Membres à utiliser l'examen par les pairs pour renforcer leur infrastructure nationale de sûreté nucléaire. Les Émirats arabes unis ont également signé en 2013 un plan de travail intégré avec l'Agence pour coordonner l'appui technique de l'AIEA avec mon pays. Les Émirats arabes unis bénéficient de cet appui dans différents domaines, notamment l'énergie nucléaire, la santé et l'agriculture, entre autres.

Outre l'importance qu'ils accordent aux instruments internationaux dans le domaine de la sûreté nucléaire, les Émirats arabes unis, en particulier Abou Dhabi, ont organisé en octobre 2013 la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives à l'occasion du dixième anniversaire du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, au cours de laquelle ont été mis en exergue

les importants progrès enregistrés partout dans le monde dans la mise en oeuvre des dispositions de cet instrument. Les Émirats arabes unis ont officiellement approuvé le Code de conduite et son document connexe, les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives et ils ont présenté leur rapport national de mise en oeuvre du Code de conduite.

S'agissant de la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, les Émirats arabes unis ont adhéré en 2012 au Protocole d'amendement de la Convention de Genève relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et au Protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire. Les Émirats arabes unis ont également ratifié dernièrement la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires, dans la conviction qu'il importe d'établir un cadre national ainsi qu'un régime international harmonisé en matière de dommages.

Les Émirats arabes unis ont adopté des positions claires sur les questions de désarmement et de non-prolifération, dans la ferme conviction de l'importance qu'elles revêtent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon pays pense que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire exige transparence et engagement s'agissant des obligations de non-prolifération. D'où l'importance primordiale de l'accession aux accords conclus au plan international dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération – et de leur pleine mise en oeuvre. À cet égard, nous appuyons l'action menée par l'Agence pour renforcer le système de garanties afin de veiller à l'utilisation optimale et exclusive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et appelons les États Membres ayant des dossiers nucléaires en souffrance à coopérer pleinement avec l'Agence, afin de lui permettre de vérifier le caractère exclusivement pacifique de leur programme et d'en éliminer toute dimension militaire éventuelle.

L'impossibilité d'organiser en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive, qui a été annoncée à la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, est une déception pour mon pays et pour l'ensemble des pays de

la région. Nous appelons à cette occasion à la tenue de cette conférence dès que possible. Les Émirats arabes unis continueront d'apporter leur soutien au facilitateur et de participer aux différentes consultations avec lui, les organisateurs et les pays de la région de façon à progresser vers la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient.

En conclusion, je ne peux que réaffirmer la détermination de mon pays de coopérer pleinement avec l'AIEA et ses États membres aux fins du renforcement du rôle central de l'AIEA ainsi que de la sûreté et de la sécurité nucléaires et des garanties dans le monde, tout en veillant à ce que les États puissent bénéficier de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, de sa présentation détaillée et instructive du rapport annuel de l'Agence (voir A/69/255), couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

La Malaisie réaffirme le principe que le droit souverain d'utiliser l'énergie nucléaire va de pair avec l'obligation de veiller à ce qu'elle soit utilisée de façon sûre, sécurisée et pacifique. Nous restons pleinement déterminés à apporter notre appui et notre collaboration à l'AIEA et aux autres États membres de l'AIEA et à garantir le droit des pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout en veillant dans le même temps à la non-prolifération, à la sûreté et à la sécurité nucléaires. La Malaisie est pleinement consciente de la nécessité de signer et ratifier les instruments multilatéraux pertinents visant à garantir l'utilisation pacifique, sûre et sécurisée de l'énergie nucléaire, ou d'y adhérer. Nous affinons notre cadre réglementaire et procédons actuellement à la révision des lois pertinentes de façon à pouvoir promulguer une loi générale sur le nucléaire.

La coopération régionale est également un aspect essentiel de l'action menée par la Malaisie pour renforcer le contrôle et la réglementation des activités nucléaires. La Malaisie continue de participer activement aux activités du réseau des organismes de réglementation des activités nucléaires ou autorités pertinentes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est afin de veiller à la bonne mise en oeuvre du Plan d'action du réseau pour 2014-2015.

La Malaisie appuie également les initiatives du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO), de l'AIEA, destinées à veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'énergie nucléaire disponible pour répondre durablement aux besoins en énergie du XXI^e siècle. Ma délégation salue également les efforts déployés par l'AIEA aux fins de la diffusion du Plan d'action 2014-2015 de l'INPRO. La Malaisie participera activement aux activités de l'INPRO dans le cadre de ce plan biennal.

La Malaisie a toujours souligné le rôle central de l'AIEA dans le dispositif international de sécurité nucléaire. Nous reconnaissons aussi dans l'AIEA l'unique organisation internationale capable de s'occuper des aspects politiques, techniques et réglementaires de la sécurité nucléaire. À cet égard, nous saluons les efforts que ne cesse de déployer l'AIEA pour renforcer le régime de sûreté nucléaire et mettre en oeuvre son Plan d'action sur la sûreté nucléaire. Nous attendons également avec intérêt que soit apportée la dernière main au rapport d'ensemble de l'Agence sur l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

Pour ce qui la concerne, la Malaisie a mis en place son régime national de sécurité nucléaire par le biais de différentes mesures. En tant que nation commerciale majeure, nous mettons aussi l'accent sur le renforcement de nos moyens de détection au niveau de nos principaux ports d'entrée et de nos frontières internationales. Nous remercions l'AIEA de nous apporter son savoir-faire pour la révision de notre plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire, qui a permis de renforcer encore les infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines en Malaisie. En tant que centre régional d'appui à la promotion de la sécurité nucléaire, la Malaisie est heureuse de poursuivre sa coopération avec l'Agence en diffusant les pratiques optimales et en partageant les expériences au sein de la région.

Ma délégation continue d'accorder une grande importance aux utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans l'agriculture, la biotechnologie, l'industrie, la surveillance de l'environnement et les applications médicales. À cet égard, nous croyons fermement que la recherche-développement et le partage des connaissances sont les clefs d'un développement efficace et durable de la technologie nucléaire par les États Membres. C'est pourquoi nous nous félicitons des gains importants qui seront tirés des projets qui sont menés dans le

cadre des programmes de recherche coordonnés de l'AIEA. Les scientifiques et les chercheurs malaisiens ont grandement bénéficié de la formation pratique et des recherches conduites aux Laboratoires des sciences et applications nucléaires de l'AIEA à Seibersdorf, en Autriche. Ma délégation se félicite de l'honneur qui a été fait par l'Agence à la Malaisie en invitant, en guise de reconnaissance, un expert malaisien à participer à la phase de planification du projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'AIEA.

Cette année marque aussi le cinquantième anniversaire de la collaboration entre l'AIEA et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture par le biais de Division mixte FAO/AIEA des applications des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture. Lors de la commémoration de cet anniversaire historique, le 24 septembre 2014 à Vienne, l'Agence nucléaire malaisienne s'est vue décerner un prix récompensant l'ensemble de ses réalisations et sa promotion des applications dans le domaine de la sélection par mutation. Grâce à l'utilisation des applications nucléaires impliquant le bombardement radioactif des graines, les scientifiques malaisiens ont pu produire les caractéristiques souhaitées pour les cultures, telles que la résistance aux maladies, la maturation rapide et un meilleur contenu nutritif. Notre partenariat avec l'AIEA et la FAO nous a aussi permis d'augmenter la production animale et d'améliorer la santé animale, et a été étendu aux domaines de la gestion des sols et de l'eau et à la composante végétale de l'alimentation et de l'agriculture. Cette remarquable collaboration interinstitutions et entre États membres offre de grandes possibilités et peut aider à relever les défis développementaux mondiaux grâce aux applications de la technologies nucléaire. La Malaisie se réjouit d'oeuvrer avec l'AIEA et la FAO pour faire face à ces défis.

Pour ce qui est du Programme de coopération technique de l'Agence, la Malaisie réaffirme son solide appui à ce cadre essentiel. Notre position est que cette collaboration doit être fondée sur les besoins et les exigences des États Membres. Le Programme doit aussi continuer à être formulé et appliqué conformément aux principes directeurs de l'AIEA ainsi qu'aux décisions et résolutions des organes décideurs de l'Agence. La Malaisie est d'avis qu'il faut doter le Programme de coopération technique de l'AIEA des ressources nécessaires afin que toutes les activités prévues puissent être menées de façon efficace et rationnelle. Ma délégation se félicite du rapport du Groupe de travail technique sur le

financement des activités de l'Agence issu de la réunion technique intitulée « Questions d'actualité en matière de développement des infrastructures nucléaires », qui a eu lieu du 4 au 7 février 2014. Nous espérons que les recommandations du Groupe de travail seront bien mises en oeuvre de sorte de permettre un financement suffisant, garanti et prévisible du Programme de coopération technique.

La Malaisie réaffirme qu'elle continuera de mettre activement en oeuvre les projets de coopération technique ainsi que les projets de coopération technique régionaux et inter-régionaux dans le cadre du cycle actuel. Nous continuons de collaborer étroitement avec l'Agence afin de veiller à ce que toutes les activités prévues soient suffisamment financées. Nous avons aussi contribué par des activités de formation, des services d'experts et des contributions en nature au profit d'autres États membres. La Malaisie est aussi disposée à aider au développement des capacités humaines d'autres pays de la région de l'Asie-Pacifique. À cet égard, ma délégation est reconnaissante à l'Agence pour la confiance faite à la Malaisie en lui confiant l'organisation du cours d'études supérieures sur la radioprotection et la sûreté des sources de rayonnements, qui en est actuellement à son onzième cycle.

La Malaisie est convaincue qu'il faut renforcer et universaliser la composition de l'Agence, ce qui lui permettra de s'acquitter efficacement de ses mandats. À cet égard, ma délégation félicite les Comores, Djibouti, le Guyana et le Vanuatu, nouveaux États membres de l'Agence. L'augmentation du nombre des membres de l'Agence s'accompagne de l'augmentation de la demande de ses services. Cela aggravera aussi les problèmes financiers rencontrés par l'Agence et ses États membres. À cet égard, je voudrais terminer en réaffirmant que la Malaisie appui fermement les activités de l'AIEA, et nous formons l'espoir que ses États membres continueront aussi à lui fournir l'appui qu'elle mérite amplement.

M. Niyazaliev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport annuel de l'AIEA portant sur 2013 (voir A/69/255) et de sa déclaration, qui comporte des informations supplémentaires sur les principales activités menées par l'Agence en 2014. Le rapport énumère les réalisations de l'AIEA et présente les défis que les États membres et l'AIEA devront relever dans les années à venir. Nous

sommes entièrement d'accord avec M. Amano qui, le 22 septembre à la Conférence générale de l'Agence à sa cinquante-huitième session ordinaire, a dit « L'impact de notre travail sur la vie quotidienne de millions d'individus dans le monde est extraordinaire ».

Le rôle de l'Agence est essentiel s'agissant d'aider les pays en développement à utiliser la technologie nucléaire dans des domaines tels que la santé, l'alimentation et l'agriculture. Indéniablement, la croissance continue de l'utilisation de l'énergie nucléaire en continuelle croissance exigera l'attention et les ressources de l'AIEA aussi. Elle joue aussi un rôle fondamental dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, grâce à son mécanisme de vérification irremplaçable. En outre, au moyen du Programme de coopération technique, l'Agence aide ses États membres à mettre en place, à renforcer et à entretenir des capacités s'agissant d'une utilisation sûre, pacifique et sécurisée de la technologie nucléaire, en appui au développement socioéconomique durable. Nous appuyons pleinement ces activités de l'AIEA.

J'ai le plaisir de souhaiter à cette occasion une chaleureuse bienvenue à l'Union des Comores, à Djibouti, au Guyana et au Vanuatu en tant que nouveaux membres de l'Agence. Nous appuyons le renforcement et l'universalisation de la composition de l'Agence.

À cet égard, ma délégation espère que la Conférence internationale de haut niveau de l'AIEA sur la sécurité nucléaire prévue en décembre 2016 sera une importante occasion de passer en revue les progrès obtenus et de planifier les activités à mener à l'avenir.

(l'orateur poursuit en russe)

La République kirghize est devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique en 2003, convaincue que les technologies nucléaires forment un aspect important des politiques publiques en science et technologie et qu'elles peuvent faciliter le développement technologique et économique d'un pays.

En 2006, le Gouvernement de la République kirghize et l'AIEA ont adopté un programme de coopération technique visant à la radioprotection et la sûreté des sources de rayonnements et à mettre en place des bases et une infrastructure réglementaire efficace, conformément aux obligations internationales du pays. Un élément important du programme consiste à mettre en oeuvre des programmes internationaux et régionaux de surveillance radiologique, de modernisation de la médecine, d'application et d'utilisation de la

radiothérapie et de renforcement des capacités des institutions publiques. Afin d'accroître le niveau de coordination de l'action menée en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre les programmes et projets de l'AIEA en 2013, le Gouvernement de la République kirghize a nommé un coordonnateur national pour la coopération technique avec l'AIEA. Du 8 au 10 avril 2014, Bishkek a accueilli une délégation de l'Agence conduite par le Directeur de la Division Europe. Nous espérons que ces efforts nous permettront de régler les questions liées à la coordination des actions, d'évaluer l'efficacité des projets en cours et de définir de nouveaux domaines de coopération.

La République kirghize appuie la résolution GC (58)/RES/10 adoptée à la cinquante-huitième session de la Conférence générale de l'AIEA sur les mesures visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets. Le projet de résolution recommande que l'AIEA poursuive ses activités dans le domaine de la sécurité des sites d'enfouissement géologique des déchets hautement radioactifs.

Nous sommes reconnaissants aux pays donateurs et aux organisations internationales et régionales, ainsi qu'aux institutions financières, notamment l'AIEA, qui fournissent une assistance au règlement des problèmes liés aux sites de résidus d'uranium en Asie centrale. En juin 2014, avec l'appui de l'AIEA, une réunion technique du Groupe de coordination pour les anciens sites de production d'uranium a eu lieu à Cholpon-Ata, au Kirghizistan. On y a débattu des problèmes existants en matière de coopération entre les donateurs internationaux et les autorités kirghizes.

Toutefois, malgré les efforts faits pour surmonter ces questions, le problème persiste. La situation empire, du fait que beaucoup de résidus sont menacés par les glissements de terrain et que les débris qui affluent sont situés dans des zones d'activité sismique à proximité des rives de grands fleuves transfrontaliers de la région. À cet égard, nous appelons l'AIEA à accélérer son aide à la République kirghize pour remédier au problème des déchets radiologiques toxiques, conformément à la résolution de l'année dernière sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (résolution 68/218), adoptée à l'initiative de la République kirghize.

La République kirghize appuie fermement les efforts de l'AIEA visant à renforcer la capacité des États Membres à utiliser la technologie nucléaire en

médecine. Nous nous félicitons de l'assistance fournie aux pays en développement afin qu'ils aient accès à la radiothérapie, à la physique nucléaire, à la médecine nucléaire et à l'imagerie diagnostique. À cet égard, nous voudrions dire qu'il importe de renforcer la coopération entre le Kirghizistan et l'AIEA dans le domaine de la santé. Le cancer est l'une des principales causes de décès dans notre pays. Chaque année, environ 3000 personnes meurent de cancer. Nous tenons vraiment à développer la coopération avec l'AIEA et d'autres parties en matière d'application des technologies nucléaires en médecine, surtout pour le traitement du cancer.

(l'orateur reprend en anglais)

L'attachement à la non-prolifération des armes de destruction massive est un principe fondamental de la politique étrangère et intérieure de mon pays. Nous avons adopté des mesures efficaces pour renforcer le régime national de contrôle des exportations et le suivi et la surveillance de la circulation des matières et équipements utilisés dans la mise au point et la fabrication d'armes de destruction massive.

La République kirghize a ratifié les principaux accords internationaux de non-prolifération. Nous considérons les garanties internationales et la protection physique des matières et des installations nucléaires comme la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire. De ce fait, la République kirghize approuve fortement les efforts faits par l'AIEA pour renforcer le système de garanties internationales, notamment l'adoption du protocole additionnel en tant que norme de garanties. Nous nous félicitons des mesures pratiques indiquées dans les communiqués des Sommets sur la sécurité nucléaire de 2010, 2012 et 2014. Pleinement consciente des risques que fait courir la possession d'armes de destruction massive par les groupes terroristes, la République kirghize a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est un instrument juridique et politique international de grande importance qui a réellement le potentiel de prévenir la prolifération des armes de destruction massive. La République kirghize prend régulièrement des mesures pour mettre efficacement en oeuvre cette résolution et, en 2013, elle a présenté son plan d'action national pour la mise en oeuvre de la résolution 1540 (2004).

L'une des approches les plus prometteuses en matière de désarmement et de non-prolifération est la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La République kirghize est fière de l'entrée en vigueur en 2009 du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous nous félicitons de ce que les États nucléaires aient signé, le 6 mai 2014, le Protocole sur les assurances négatives de sécurité se rapportant au Traité. La République française a annoncé la ratification du Protocole il y a quelques jours, et nous exhortons les autres États dotés de l'arme nucléaire à le ratifier dès que possible. La République kirghize, dépositaire du Protocole, est prête à remplir en toute bonne foi ces fonctions.

En conclusion, la République kirghize appuie pleinement les activités et la mission de l'AIEA et continuera de coopérer activement avec elle. Nous restons résolument attachés aux activités de l'AIEA en vue d'une utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire au bénéfice du développement de l'humanité et de la communauté mondiale.

M. Zehnder (Suisse) : L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a traversé une année importante et a fait face à de nombreux défis. D'autres, non moins importants, restent à aborder à l'avenir. Parmi ceux-ci, la Suisse souhaiterait en souligner trois.

Tout d'abord, la Suisse salue l'organisation en avril 2014 par l'AIEA de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire, lors de laquelle mon pays a introduit une proposition d'amendement en vue de renforcer la sûreté des nouveaux et anciens réacteurs nucléaires. Les États parties ont décidé d'organiser une conférence diplomatique en février 2015, afin de discuter cet amendement.

La Suisse est consciente des enjeux importants liés à son amendement. C'est pourquoi mon pays s'est déclaré prêt à travailler sur le texte de sa proposition afin de trouver une formulation qui puisse recueillir le consensus. En effet, plus de trois ans après l'accident de Fukushima, cette conférence nous donne une occasion unique à ne pas manquer afin de restaurer la confiance de la société civile dans la sûreté de l'énergie nucléaire et dans les outils multilatéraux mis en place à cet effet.

Sur le dossier des garanties, la Suisse a particulièrement apprécié le travail mené par le Secrétariat au cours de ces deux dernières années sur l'application des garanties au niveau de l'État et la qualité du dialogue instauré. Il est important pour nous

que l'application des garanties au niveau de l'État-State-level concept – apporte des améliorations en termes de coûts et de réduction d'efforts. La Suisse insiste tout particulièrement sur le fait que ces améliorations devront se réaliser non seulement au bénéfice de l'AIEA seule, mais également à celui de l'État concerné.

La Suisse souhaiterait aussi saluer la coopération qui s'est mise en place depuis janvier 2014 entre l'AIEA et l'Iran. À l'heure où ce dossier entre dans une phase décisive, la Suisse encourage l'Iran à continuer de renforcer cette coopération afin de faciliter la mise en place d'une solution diplomatique, à la satisfaction de toutes les parties.

Si la sécurité nucléaire est de la responsabilité de chaque État, il est important que tous les États s'en préoccupent également au niveau international. À cet effet, la Suisse appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier au plus tôt, ou tout au moins pour le quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire prévu à Washington en 2016, l'Amendement de 2005 de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires ainsi que le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Par ailleurs, pour que l'objectif de sécurité nucléaire soit réalisé de manière complète et crédible, il convient de viser au renforcement de la sécurité de toutes les matières nucléaires, qu'elles soient destinées à des fins civiles et militaires.

La Suisse salue la décision de l'AIEA de convoquer une conférence sur la sécurité nucléaire en 2016 et souligne que, dans le contexte international, l'AIEA est la seule institution reconnue par l'ensemble des États pour endosser un tel rôle.

M^{me} Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines réaffirment leur attachement aux objectifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la coopération avec elle. Nous nous félicitons du rapport de l'Agence (voir A/69/255) et de la façon équilibrée dont ses objectifs sont poursuivis. Les Philippines souhaitent la bienvenue à l'AIEA à l'Union des Comores, à la République de Djibouti, à la République du Guyana et à la République de Vanuatu.

Les Philippines pensent que l'Agence continue de jouer un rôle vital s'agissant de permettre aux pays en développement comme le nôtre d'utiliser la science et la technologie aux fins du développement ainsi que du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En leur qualité de Président du chapitre de Vienne du Groupe des 77 et la Chine., les Philippines ont présenté

des projets de résolution au nom du Groupe sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence et ses activités liées à la science, à la technologie et aux applications nucléaires.

Il est indéniable que les Philippines tirent parti de leur solide partenariat avec l'AIEA. Nous sommes reconnaissants à l'AIEA pour le précieux appui qu'elle nous fournit dans le cadre de nos différents accords de coopération technique. Il nous est agréable d'annoncer que le projet de faisceaux d'électrons, qui a commencé en 2009 grâce à une aide financière de l'Agence et du Gouvernement philippin, sera inauguré en décembre. Le projet améliorera la compétitivité de notre industrie en lançant de nouvelles applications afin créer de nouveaux produits, et en améliorant la qualité des matières industrielles. Dans notre cas, le nouveau traitement en quarantaine contre les charançons de la pulpe de mangue, utilisant le rayonnement gamma développé par l'Institut de recherche nucléaire des Philippines, renforcera la compétitivité des exportations de la super mangue philippine.

Notre centre de production du technétium-99 bénéficie aussi de l'aide technique et financière de l'AIEA. Il a reçu sa licence de fonctionnement et sera prêt en décembre 2014. Le centre de production devrait réduire d'au moins 50 % les coûts des procédures hospitalières, rendant les scintigraphies plus abordables, plus rapides et plus accessibles à une proportion plus large de la population.

Pour ce qui est de garantir un meilleur accès à une eau potable et salubre, les Philippines jouent un rôle pionnier en tant que l'un des trois pays pilotes participant au Projet d'amélioration de la disponibilité de l'eau de l'AIEA, qui vise à renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation de la disponibilité, de la qualité et de la durabilité des ressources en eau.

Les Philippines réaffirment leur ferme engagement à réaliser les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de façon globale. Nous pensons des progrès égaux sont nécessaires sur les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui nous permettra de faire le bilan de nos progrès et de déterminer la voie à suivre.

Les Philippines appuient fermement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant moyen

de contribuer à la paix et à la sécurité mondiale ainsi qu'à la réalisation de l'objectif final, le désarmement nucléaire. C'est à cette fin que l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous sommes déterminés à poursuivre le dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire pour répondre aux préoccupations liées aux réserves qu'ils ont émises sur le protocole au Traité. C'est pourquoi nous nous félicitons de la réunion de travail organisée entre les États membres de l'ASEAN et les États dotés de l'arme nucléaire en marge de la session de la Première Commission. Les Philippines s'attendent avec intérêt à la signature et à la ratification, sans réserves, du protocole par les États dotés de l'arme nucléaire.

Au-delà de notre région, les Philippines attachent un intérêt particulier à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous appelons de nouveau à la tenue d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive, avant même la tenue de la Conférence d'examen de 2015. Nous sommes convaincus que la tenue de la conférence sur le Moyen-Orient imprimera une dynamique positive à la Conférence d'examen. Les conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires contribuent aussi à imprimer cette dynamique nécessaire. Nous exhortons tous les États à participer à ces discussions, particulièrement à la prochaine Conférence prévue à Vienne en décembre.

Tandis que nous nous efforçons d'atteindre notre objectif d'éliminer totalement les armes nucléaires, il importe tout autant de faire en sorte que les installations et les matières existantes soient sûres et sécurisées. C'est pourquoi les Philippines appuient l'action menée par l'AIEA pour renforcer le régime mondial de sûreté nucléaire par la mise en oeuvre efficace et rationnelle des instruments juridiques internationaux, l'élaboration de normes de sûreté, le renforcement de l'infrastructure de sûreté nationale, la coordination des mécanismes internationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence et la promotion d'une culture de sûreté nucléaire. À cet égard, les Philippines ont coparrainé la résolution adoptée par la Conférence générale de l'AIEA sur les mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets.

S'agissant de la sûreté nucléaire, les Philippines appuient la mise en oeuvre continue du Plan d'action

de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et salue les efforts faits avec la pleine coopération des États Membres, en particulier aux fins de l'évaluation de la sûreté dans le monde.

Nous sommes particulièrement satisfaits des progrès faits dans les évaluations de la sûreté des centrales nucléaires et concernant les services d'examen par les pairs fournis par l'AIEA et la préparation et la conduite des interventions d'urgence. En guise de contribution sur le terrain, les Philippines organiseront un atelier national sur les systèmes de gestion de l'information relative à la sécurité nucléaire du 25 au 26 novembre.

Mon pays attend avec intérêt la réunion d'examen du plan d'appui intégré à la sécurité nucléaire, prévue à Manille à la fin du mois, qui portera sur l'assistance apportée par l'Agence au centre national d'appui à la sûreté nucléaire.

Les Philippines demandent aussi qu'une mission du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire axée sur la sécurité nucléaire lors des grandes manifestations publiques soit effectuée dans le pays en vue d'aider le Gouvernement à préparer la réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Coopération économique Asie-Pacifique qui doit se tenir aux Philippines à la fin de 2015.

Les progrès que nous avons enregistrés dans divers aspects de la sécurité nucléaire n'auraient pas été possibles sans l'appui de l'AIEA, des États partenaires, de l'Union européenne et d'autres organisations. Notre attachement au renforcement de la sécurité nucléaire tient au fait que nous reconnaissons que la sécurité et la sûreté nucléaires font partie intégrante du développement continu des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la jouissance des avantages qui en découlent.

Pour ce qui est des garanties nucléaires, les Philippines se sont jointes à 60 autres États Membres pour coparrainer la résolution de la Conférence générale intitulée « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée », qui insiste auprès de la République démocratique populaire de Corée pour qu'elle ne procède plus à aucun essai nucléaire, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, les Philippines ont à cœur de poursuivre leur solides partenariat et coopération avec l'AIEA dans les années qui viennent.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa présentation détaillée du rapport annuel de l'AIEA (voir A/69/255). Le Viet Nam félicite l'AIEA de ses réalisations sur les trois piliers de son mandat, à savoir la science et la technologie, la sûreté et la sécurité, et les garanties et la vérification.

Le Viet Nam préconise l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaires aux fins du développement, conformément aux obligations internationales. Nous saluons les efforts que ne cesse de consentir l'AIEA pour, entre autres, aider plus de 30 pays, dont le Viet Nam, à mettre en place les infrastructures nécessaires pour que l'énergie nucléaire soit une de leurs sources d'énergie. L'AIEA joue aussi un rôle important en aidant les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et en contribuant à l'élaboration des objectifs de développement durable de l'après-2015 grâce à son Programme de coopération technique et des diverses activités qu'elle mène dans le cadre des applications nucléaires.

Le Viet Nam appuie pleinement le rôle crucial joué par l'AIEA dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires. À cet égard, nous saluons les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

Par le biais d'un certain nombre de mécanismes, l'AIEA aide les États membres à renforcer leurs programmes nationaux de sûreté nucléaire. En 2013, l'Agence a organisé 88 stages de formation couvrant tous les aspects de la sécurité nucléaire auxquels ont pris part plus de 2000 personnes, grâce à son Réseau international d'éducation à la sécurité nucléaire.

Le Viet Nam salue les efforts que ne cesse de déployer l'AIEA en matière de vérification et de garanties. Les progrès se sont poursuivis dans la mise en œuvre des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels, et nous sommes ravis de constater que deux autres accords de garanties généralisées et quatre protocoles additionnels sont entrés en vigueur. Nous sommes convaincus que l'AIEA, seule organisation internationale ayant une expertise sur tous les aspects de l'énergie nucléaire, continuera de jouer le rôle de chef de file pour façonner un monde plus sûr.

Le Viet Nam apprécie grandement la vaste coopération technique et l'appui reçus de l'AIEA ces dernières années. Depuis l'an 2000, l'AIEA aide le

Viet Nam à mettre en oeuvre plus de 200 projets de coopération technique aux niveaux national, régional et international, à hauteur de plus de 15 millions de dollars. Plus de 1200 scientifiques et techniciens vietnamiens ont bénéficié de différents programmes de formation. Nous relevons avec satisfaction que dans le cadre du programme de pays de la période 2011-2015, la coopération entre l'AIEA et le Viet Nam a produit des résultats positifs dans les principaux domaines des infrastructures de d'énergie nucléaire et de la sûreté nucléaire, des applications sanitaires et industrielles et de la protection de l'environnement.

En 2013, le Viet Nam, en collaboration étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a élaboré sur deux sites des études de faisabilité pour ses premières centrales nucléaires. Le Viet Nam, c'est largement reconnu, est fermement attaché à l'utilisation pacifique de l'énergie et de la technologie nucléaires et à conduire ses programmes d'énergie nucléaire conformément aux plus hautes normes de sécurité. Au cours de la visite qu'il a effectuée au Viet Nam en janvier, le Directeur général, M. Amano, a vivement apprécié les préparatifs effectués par le Viet Nam dans le cadre du lancement de son programme national d'énergie nucléaire.

Alors que nous assurions la présidence du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, pendant la période 2013-2014, nous avons contribué de manière active, équilibrée et constructive à la réalisation des objectifs et missions de l'AIEA. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier chaleureusement tous les États Membres, nos partenaires internationaux et l'AIEA de leur appui et leur coopération précieux dans l'accomplissement de nos responsabilités.

Enfin, le Viet Nam est heureux de coparrainer le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/69/L.7).

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation slovaque d'avoir présenté le projet de résolution publié sous la cote A/69/L.7, que le Brésil est heureux de co-parrainer. Le Brésil souhaite la bienvenue au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano, et le remercie de son exposé.

Le Brésil continue d'appuyer les efforts de l'AIEA pour renforcer l'efficacité et l'efficacité des garanties, dans le strict respect des instruments

juridiques pertinents conclus entre les États Membres et l'Agence, et compte tenu de la nécessaire distinction entre les obligations juridiques et les engagements souscrits volontairement, tels que le Protocole additionnel.

Dans sa résolution GC (58)/RES/14 sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence, la Conférence générale de l'AIEA s'est félicitée, avec l'appui du Brésil, des éclaircissements et informations complémentaires fournis par le secrétariat dans son document supplémentaire sur le concept de l'application des garanties au niveau de l'État. La Conférence générale a accueilli avec une satisfaction particulière les assurances importantes figurant dans le document comme dans les déclarations du Directeur général et du secrétariat.

Parmi ces assurances, je voudrais mettre en relief les éléments suivants : l'application des garanties au niveau de l'État n'entraîne aucun droit ni obligation supplémentaire au titre des accords de garanties généralisées; l'application des garanties au niveau de l'État concerne tous les États dotés d'accords de garanties généralisées; l'application des garanties au niveau de l'État ne saurait se substituer à un protocole additionnel, et n'est pas conçue comme un moyen permettant à l'Agence d'obtenir de la part d'un État non partie à un protocole additionnel en vigueur les informations et l'accès prévus dans cet instrument; les mesures prises au titre d'un protocole additionnel continueront d'être mises en œuvre uniquement dans les États ayant souscrit un protocole additionnel en vigueur; et les États ne seront pas tenus de fournir d'informations allant au-delà des obligations juridiques en vigueur.

La Conférence générale a également noté que l'élaboration et la mise en œuvre de modalités d'application au niveau des États exigeaient une consultation et une coordination étroites avec l'autorité nationale et/ou régionale compétente. Elles nécessitent également l'approbation par l'État concerné des dispositions pratiques de l'application effective de toutes les mesures de garanties recensées aux fins d'une utilisation sur le terrain, lorsqu'elles ne sont pas déjà en place.

L'élaboration du document supplémentaire et les décisions prises par la Conférence générale sur l'application des garanties au niveau de l'État résultent d'un processus sans précédent, cette année, de consultations et de réunions techniques entre le secrétariat et les États Membres. Pour le Brésil, ce processus a insufflé une dynamique nouvelle et

encourageante dans la manière dont les questions relatives aux garanties doivent être traitées au sein de l'AIEA.

L'ouverture et la transparence qui ont caractérisé les échanges entre le secrétariat et les États Membres devraient continuer de définir le traitement actuel et futur des garanties au sein de l'Agence. Pour le Brésil, les mesures concernant l'extension de l'application des garanties au niveau de l'État qui seront prises à l'avenir à la lumière de l'expérience qui sera acquise par le secrétariat dans les prochaines années ne seraient acceptables qu'après consultation et coordination étroites avec les États Membres, et en regroupant les résultats dans un document ultérieur soumis à l'examen du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, il conviendra d'accorder toute l'attention voulue aux mesures de désarmement nucléaire, car il s'agit d'un objectif indispensable pour préserver sur la durée l'autorité, la pertinence et l'intégrité du Traité.

L'AIEA s'est acquittée d'activités de vérification essentielles dans le passé, tant dans des situations spécifiques à un pays qu'en réponse à des demandes émanant d'États parties à des accords sur le désarmement. À cet égard, le Brésil se félicite que, dans sa résolution 2014 sur les garanties, la Conférence générale ait insisté sur le fait que l'Agence devait se tenir prête à apporter son aide en procédant aux tâches de vérification que les États parties à des accords de désarmement nucléaire ou de maîtrise des armements pouvaient lui demander d'effectuer en vertu desdits accords. Nous pensons que ce rôle doit être appuyé et assumé.

Le plan d'action de la Conférence d'examen de 2010 recommande également que l'application des garanties soit élargie aux installations nucléaires pacifiques dans les États dotés de l'arme nucléaire, et il souligne que les garanties généralisées et les protocoles additionnels devraient s'appliquer de manière universelle une fois obtenue l'élimination complète des armes nucléaires. Nous aurons pour mission d'examiner la mise en œuvre du plan d'action de 2010 lors de la Conférence d'examen l'année prochaine.

En ce qui concerne les négociations autour du programme nucléaire iranien, je tiens à souligner que cette question ne pourra être résolue que par

un règlement politique négocié. Nous devons nous efforcer de préserver le climat positif qui régnait en novembre 2013 et qui avait permis de parvenir à des accords avec l'AIEA et les P5+1. Nous appelons de nouveau toutes les parties à continuer d'œuvrer au règlement complet et de long terme de cette question et à la normalisation de l'application des garanties de l'AIEA en Iran.

Le Brésil attache une grande importance aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire, de la production d'électricité à la santé et à l'industrie humaines, en passant par l'agriculture et la protection de l'environnement. Nous sommes convaincus que la technologie nucléaire va conserver une grande pertinence pour la réalisation tant des objectifs du Millénaire pour le développement que des futurs objectifs de développement durable.

En tant que pays à la fois bénéficiaire et donateur, le Brésil appuie sans réserve le renforcement et la mise en œuvre constants du Programme de coopération technique de l'Agence. En faisant fond sur une initiative du Directeur général adjoint de l'AIEA, le Brésil a accru sa coopération dans le domaine nucléaire avec les pays lusophones d'Afrique, en particulier l'Angola et le Mozambique, en mettant l'accent sur des domaines tels que l'octroi de licences, les applications médicales et la gestion.

De notre point de vue, outre le fait qu'elles constituent l'un des principaux fondements statutaires de l'AIEA, les activités de coopération technique sont également un instrument clef pour assurer le respect de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et devraient par conséquent être au cœur de la Conférence d'examen l'an prochain.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan exprime sa très profonde gratitude au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour son rapport très complet (voir A/69/225). Nous saluons le travail accompli par l'Agence dans ses efforts pour s'adapter à l'évolution des réalités et des difficultés et pour répondre aux besoins spécifiques des États membres.

Membre de l'AIEA, le Kazakhstan est fier de travailler en étroite collaboration avec l'Agence pour renforcer les politiques relatives à l'énergie nucléaire, au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Nous pensons

qu'il est important d'adapter les normes juridiques internationales à la réalité de l'existence d'États dotés de fait de l'arme nucléaire, en vertu de quoi il est nécessaire que les États parties se conforment dûment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, des tests de résistance sur les centrales nucléaires et les systèmes de protection, ainsi que des essais d'interventions de secours rapides, doivent être effectués régulièrement et rigoureusement par l'AIEA, conformément aux recommandations des Sommets sur la sécurité nucléaire tenus à Washington, à Séoul et à La Haye.

Le Kazakhstan, premier producteur et fournisseur mondial d'uranium, est en mesure d'étendre ses capacités de production de combustible aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le cadre des garanties de l'AIEA. Le Gouvernement kazakh continue à progresser vers la mise en place de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA, dont l'emplacement proposé se situerait sur le site de l'usine métallurgique d'Ulba, à Oust-Kamenogorsk (Kazakhstan). Les travaux effectués en 2013 ont privilégié les aspects techniques, juridiques et financiers, ainsi que l'évaluation de l'emplacement proposé pour la banque de combustible. Outre qu'il accueille la banque sur son sol, le Kazakhstan a versé à l'Agence 150 000 dollars à titre de contribution au projet. De plus, notre société nationale de l'énergie atomique, KazAtomProm, travaille en étroite collaboration avec l'AIEA à cet égard.

Maintenant que les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont signé le Protocole du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, la région peut continuer de s'employer à endiguer le terrorisme nucléaire, la contrebande d'armes nucléaires et de substances radioactives et la radiation écologique dans la région. Nous continuons à appliquer la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et à accueillir des ateliers et rencontres à l'appui de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, afin de renforcer les mesures de lutte contre le trafic de matières nucléaires et autres.

En tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, le Kazakhstan maintient le contrôle le plus strict sur ses équipements et ses installations d'enrichissement d'uranium et de retraitement du combustible nucléaire usé. Le Kazakhstan a également déposé ses instruments de ratification et d'adhésion à quatre conventions majeures

relatives à la sûreté nucléaire, et il examine actuellement un projet de loi portant accession à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Nous procédons actuellement au démantèlement de notre réacteur nucléaire DN 350 et à la mise en oeuvre, avec l'appui du Ministère de l'énergie des États-Unis, d'un projet de conversion du deuxième réacteur de recherche en installation de production de radioisotopes à partir d'uranium faiblement enrichi. Mon pays se félicite de la proposition de renforcer l'infrastructure du Centre des incidents et des urgences de l'AIEA pour qu'il serve de point de liaison mondial en matière de sûreté nucléaire et radiologique et en cas d'incidents relatifs à la sécurité nucléaire.

En dépit du fait qu'il est un membre central et responsable de l'AIEA, le Kazakhstan s'est vu refuser la possibilité de prendre part aux travaux des organes électifs à cause de la réglementation en vigueur. Nous appuyons pleinement l'entrée en vigueur rapide des amendements à l'article VI du Statut de l'AIEA et espérons qu'une solution sera trouvée.

Le Kazakhstan est heureux du solide accord de coopération technique qu'il a conclu avec l'AIEA pour la période 2010-2015 dans les domaines de l'éducation aux questions nucléaires, de la médecine et de l'agriculture nucléaires, de la sûreté des réacteurs de recherche et des applications des radioisotopes et des rayonnements aux fins de la sécurité humaine collective au niveau mondial. Le pays contribue régulièrement au budget de l'AIEA et à son Fonds de coopération technique, et se tient prêt à s'acquitter de ses obligations financières. La sécurité et la sûreté nucléaires revêtant une importance critique, le Kazakhstan a fait de ce sujet une question prioritaire de sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018.

Pour terminer, nous appuyons pleinement le mandat de l'AIEA, et attendons avec intérêt un nouveau cycle de collaboration plus productif encore sur les questions actuelles et futures que soulève la technologie nucléaire.

M^{me} Carayanides (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie félicite le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano, de la présentation du rapport que l'Agence a consacré à ses réalisations et aux défis qui l'attendent dans les années à venir (voir A/69/255).

L'Australie, qui a l'honneur d'être membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et d'occuper un siège

de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2013-2014, prend très à cœur les responsabilités qu'impliquent ces rôles. L'Australie attache beaucoup d'importance au rôle central joué par l'AIEA dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des activités nucléaires, dans le renforcement du développement économique et social grâce aux utilisations pacifiques des sciences et technologies nucléaires, et dans la vérification du respect par les États de leurs obligations au titre de la non-prolifération.

L'Australie appuie sans réserve le droit des membres de l'AIEA de bénéficier des avantages de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en conformité avec leurs obligations internationales. L'AIEA apporte une contribution précieuse au développement économique, à la santé humaine et à la protection de l'environnement. Nous trouvons très encourageante la création rapide, par le Directeur général, d'une équipe spéciale chargée d'améliorer les capacités de réaction des États Membres face aux épidémies de zoonoses, y compris la maladie à virus Ebola.

Nous notons que la demande mondiale en matière de médecine nucléaire est de plus en plus forte, alors même qu'un certain nombre de grands réacteurs de recherche produisant des radioisotopes sont soit en cours de fermeture soit en passe d'entrée en phase de maintenance prolongée pour plusieurs années. Face à cette situation, l'Australie renforce actuellement sa production de molybdène 99, utilisé dans plus de 80 % des procédures de médecine nucléaire. Lorsque notre nouveau site entrera en service en 2016, nous serons à même de produire l'équivalent de plus de 20 % de la demande mondiale estimée pour ce radioisotope vital. Conformément à notre production actuelle, cette capacité accrue sera entièrement fondée sur une technologie à base d'uranium faiblement enrichi.

Tous les membres de l'Agence doivent veiller collectivement à l'efficacité du système de garanties. La confiance qui existe dans un système comme celui-ci donne les assurances nécessaires sur la nature pacifique des activités nucléaires et constitue le fondement essentiel du commerce et de la coopération nucléaires, de la sécurité et de la poursuite des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Australie salue les

efforts que fait en permanence le Directeur général pour améliorer l'efficacité du système de garanties, y compris par le biais du document supplémentaire au rapport sur la conceptualisation et la mise au point de l'application des garanties au niveau de l'État. L'Australie demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de faire entrer en vigueur, dans les plus brefs délais, un protocole additionnel concernant leurs accords de garanties, afin de maximiser l'efficacité du système de garanties.

Comme nous l'a rappelé M. Amano en juillet, une vigilance de tous les instants et une action collective sont indispensables pour garantir la sécurité nucléaire. Nous sommes heureux de constater que l'Agence continue de montrer activement la voie dans ce domaine, notamment en participant au Sommet sur la sécurité nucléaire de La Haye et en accueillant une conférence internationale sur la criminalistique nucléaire cette année. Nous invitons les États Membres à ratifier l'Amendement à la Convention sur la Protection physique des matières nucléaires, en date de 2005, afin d'en assurer l'entrée en vigueur rapide.

L'Australie prend acte des efforts constants déployés par l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. Nous attendons avec intérêt le rapport du Directeur général sur les causes et effets de l'accident nucléaire de Fukushima, ainsi que l'incorporation subséquente du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire au programme de travail régulier de l'Agence.

L'Agence, qui effectue ses activités dans un environnement très fluctuant, doit maintenir sa capacité de réaction rapide et efficace face à l'évolution de la situation, qu'il s'agisse de sûreté nucléaire, de protection physique, de prolifération nucléaire ou de développement durable. L'Australie continuera d'appuyer le Directeur général dans ses efforts pour renforcer la contribution que l'Agence apporte à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et de veiller à ce que toutes les activités nucléaires servent exclusivement l'objectif de la paix. Compte tenu de l'importance des travaux de l'AIEA, l'Australie est heureuse de coparrainer et d'appuyer le projet de résolution relatif au rapport de l'AIEA (A/69/L.7).

La séance est levée à 13 heures.